

**RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

1^{er} juillet 1985-30 juin 1986

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/41/13)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

1^{er} juillet 1985-30 juin 1986

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/41/13)



NATIONS UNIES

New York, 1986

Note

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		iv
LETTRE ADRESSEE AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		vi

Chapitres

I. INTRODUCTION	1 - 17	1
II. ACTIVITES DE L'UNRWA	18 - 51	5
A. Contexte historique	18 - 23	5
B. Attribution des secours, immatriculation et administration des camps	24 - 28	5
C. Principales activités en 1985-1986	29 - 43	6
D. Opérations de secours d'urgence	44 - 48	9
E. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales	49 - 51	9
III. PROGRAMMES ET ACTIVITES DE BASE	52 - 118	11
A. Education	52 - 65	11
B. Services de santé	66 - 91	13
C. Services de secours	92 - 107	19
D. Questions juridiques	108 - 118	22

ANNEXES

I. Données statistiques	24
II. Documents pertinents de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes	41

LETTRE D'ENVOI

Le 2 septembre 1986

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et conformément au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant la période du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986.

Dans l'introduction au rapport (chap. Ier), j'ai mis l'accent sur la situation financière toujours précaire où se trouve l'Office, coïncé comme il l'est entre les exigences certaines de ses dépenses fixes et un niveau incertain de contributions volontaires annuelles. J'ai aussi souligné les problèmes que posent à l'Office les événements tragiques du Liban et les difficultés croissantes qui assaillent les réfugiés dans la bande de Gaza. Les membres de l'Assemblée générale se sont montrés très attentifs à la situation qui règne au Liban; je me dois à présent d'exhorter la communauté internationale à porter d'urgence son attention sur la situation de plus en plus difficile qui existe à Gaza.

Le chapitre II du rapport fait brièvement l'historique de l'Office, puis retrace les faits marquants qui ont caractérisé ses activités durant la période considérée ainsi que ses opérations d'urgence au Liban. Il est également fait mention du resserrement des liens entre l'UNRWA et les organisations non gouvernementales.

Pour que l'Assemblée générale puisse disposer des chiffres les plus récents, le budget de l'Office pour 1987 ainsi que d'autres données financières lui seront présentés comme l'année passée, dans un additif au présent rapport.

Les deux annexes comprennent des informations statistiques sur les opérations et les programmes de l'UNRWA ainsi que des références aux documents de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organes de l'Organisation qui ont trait aux activités de l'Office.

Les membres de la Commission consultative de l'UNRWA ont examiné le présent rapport quand il était encore à l'état de projet et leurs vues ont été soigneusement prises en considération lorsque le texte final a été établi. Ces vues sont consignées dans une lettre que le Président de la Commission m'a adressée le 28 août 1986 et dont le texte est reproduit ci-après.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies

New York

J'ai jugé utile de suivre la pratique établie en montrant le projet de rapport à des représentants du Gouvernement israélien et de tenir compte de leurs observations, étant donné que les activités de l'Office se déroulent en majeure partie dans des zones occupées par Israël depuis 1967.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

LETTRE ADRESSEE AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE
PROCHE-ORIENT

Le 28 août 1986

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa session ordinaire tenue à Vienne le 28 août 1986, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport sur les activités de l'Office durant la période du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante et unième session.

La Commission réaffirme à l'intention de la communauté internationale l'importance qu'elle attache à ce que l'Office puisse continuer de s'acquitter de ses obligations envers les réfugiés de Palestine jusqu'à ce qu'une solution juste ait été trouvée à leur problème, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle estime en outre que le maintien en existence de l'Office contribue à satisfaire aux besoins essentiels des réfugiés de Palestine et à leur fournir les services indispensables.

Avertie et consciente des difficultés financières qu'éprouve l'Office et de la pénurie de ses ressources, la Commission est favorable au principe d'une planification à long terme, prend note du plan triennal que vous avez présenté au cours de la réunion gouvernementale officielle qui s'est tenue les 22 et 23 mai 1986 et vous prie instamment, ainsi que le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, de poursuivre vos efforts en vue d'obtenir des moyens de financement supplémentaires, tout en tenant compte de toutes les remarques qu'ont formulées les membres de la Commission consultative à propos du plan triennal.

La Commission demande également à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de verser à l'UNRWA des contributions suffisamment généreuses pour lui permettre de poursuivre ses activités, et notamment de maintenir ses services de santé et d'éducation. La Commission consultative souhaite en outre attirer votre attention sur les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs.

Etant donné les souffrances incessantes qu'endurent les réfugiés de Palestine au Liban, les menaces qui pèsent sur leur vie et le dénuement dans lequel ils se trouvent parce qu'ils ne peuvent quitter les camps pour chercher du travail, la

Monsieur Giorgio Giacomelli
Commissaire général de l'Office
de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

Commission estime que l'Office doit continuer à faire bénéficier les réfugiés de Palestine de tous ses services.

La Commission partage votre inquiétude devant les conditions de vie des réfugiés de Palestine, en particulier de ceux qui se trouvent dans le sud du Liban, et devant les attaques et les meurtres auxquels ces réfugiés et le personnel de l'Office sont exposés.

La Commission note également avec une vive préoccupation la détérioration des conditions dans lesquelles les réfugiés vivent sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza du fait du déclin de l'activité économique dans ces deux régions, déclin qui a amené l'Office à accroître encore ses activités de secours.

Rappelant les résolutions par lesquelles l'Assemblée générale vous invitait à réinstaller à Beyrouth le siège de l'UNRWA dès que les circonstances le permettraient, la Commission vous demande d'en faire une question de priorité. Elle note par ailleurs que le Gouvernement jordanien s'est offert à accueillir entre-temps le siège de l'Office à Amman.

La Commission remercie les gouvernements des pays arabes d'accueil pour les précieux services qu'ils continuent de fournir aux réfugiés de Palestine et qui viennent s'ajouter aux programmes de l'Office. Elle exprime également sa gratitude à tous les gouvernements qui continuent de verser chaque année des contributions à l'Office. Les gouvernements des pays arabes d'accueil espèrent quant à eux que l'Office continuera à coordonner ses programmes avec eux.

La Commission remercie en outre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son appui et des efforts qu'il fait personnellement pour faciliter la mission de l'Office.

Enfin, la Commission apprécie à leur juste valeur les efforts fructueux que vous avez entrepris pour permettre à l'Office de surmonter sa crise financière, et elle vous adresse ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement d'une mission humanitaire particulièrement difficile. Elle remercie de même tous les fonctionnaires de l'UNRWA.

Le Président de la Commission
consultative,

(Signé) Subhi ABU KHALIL

I. INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport, le premier qu'il m'est donné de faire en ma qualité de commissaire général de l'UNRWA, je suis heureux d'annoncer que l'UNRWA a survécu à la violente crise financière décrite par mon prédécesseur dans le rapport qu'il a présenté l'année dernière à l'Assemblée générale 1/, et ce grâce aux généreuses contributions spéciales versées par plusieurs gouvernements et aux mesures d'austérité appliquées dans l'organisation. Un additif au présent rapport annuel montrera que les recettes et les dépenses de l'Office en 1986 devraient être plus équilibrées que l'année passée à la même époque. Cet équilibre s'explique en grande partie par les sacrifices considérables consentis par notre personnel local, composé pour l'essentiel de réfugiés de Palestine.
2. L'année dernière, j'ai beaucoup voyagé, j'ai pris contact avec les gouvernements de pays donateurs et de pays qui accueillent des réfugiés de Palestine, et j'ai eu maintes occasions d'examiner avec eux l'évolution de l'Office. Attaché depuis plus de 36 ans à servir les réfugiés de Palestine, l'UNRWA a évolué, se transformant du simple organisme de secours d'urgence qu'il était à l'origine en une organisation ayant pour vocation principale l'éducation et la formation. Viennent ensuite, par ordre d'importance, le service de santé et enfin, en termes de ressources, les services de secours, preuve que les conditions de vie de la plupart des réfugiés se sont améliorées. Cette amélioration est cependant inégale : au Liban, de nombreux réfugiés vivent dans des conditions dangereuses et extrêmement dures, tandis que les réfugiés qui se trouvent dans la bande de Gaza voient leur situation économique s'aggraver.
3. Cette réorientation des programmes de l'UNRWA, privilégiant maintenant l'éducation plutôt que les secours, n'est pas allée sans contradictions, à commencer par celle qui existe entre des engagements financiers fixes et des recettes incertaines au titre des contributions volontaires annuelles. L'Office ne peut à sa guise aligner ses programmes d'éducation et de santé sur sa situation de trésorerie : il s'agit là de services publics permanents fournis normalement par les gouvernements et dont l'importance dépend largement du nombre d'habitants qui en bénéficient. Or un gouvernement qui assure la prestation de services de cette nature peut accroître ses recettes d'une manière ou d'une autre lorsque la population augmente, alors que l'UNRWA ne le peut pas : si les moyens lui font défaut, il ne peut réduire ses dépenses qu'en sabrant ses programmes en proportion.
4. Au cours de leur session ordinaire de 1985, les membres de la Commission consultative de l'UNRWA avaient approuvé une proposition tendant à réunir les gouvernements concernés pour les consulter officieusement sur les difficultés financières de l'Office. J'ai donc à cet effet invité à se réunir à Vienne, les 22 et 23 mai 1986, les représentants de 27 gouvernements, membres de la Commission consultative de l'UNRWA ou du Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA, ou comptant parmi les principaux donateurs.
5. La réunion de mai a été consacrée à l'analyse des programmes ordinaires de l'UNRWA, qui avaient été présentés dans un plan financier à moyen terme. Dans ce plan, première étape vers une planification pluriannuelle, l'Office s'était efforcé d'évaluer, à l'aide de projections, les ressources financières minimales dont il aurait besoin pendant les trois prochaines années (1987-1989). Il en ressortait que les recettes de l'UNRWA devraient s'accroître d'environ 5 p. 100 par an au cours de la période, uniquement pour lui permettre de maintenir ses programmes actuels. Cette conclusion se fonde principalement sur l'hypothèse d'une augmentation du nombre d'enfants pouvant être admis dans les écoles de l'UNRWA.

Pour 50 élèves supplémentaires, il faut un professeur de plus; 100 nouveaux élèves nécessitent une classe supplémentaire, occupée alternativement, le matin et l'après-midi, par deux groupes d'enfants; et l'accroissement annuel du nombre de réfugiés palestiniens d'âge scolaire ne se mesure pas en centaines, mais en milliers.

6. Le plan à moyen terme est basé sur le montant de recettes indispensable à l'UNRWA pour maintenir ses services actuels. Les gouvernements des pays arabes d'accueil dans lesquels l'UNRWA mène des activités ont souligné à juste titre que nos services ne satisfont pas à tous les besoins des réfugiés. J'en suis parfaitement conscient, comme je suis conscient aussi de la lourde charge financière que supportent ces gouvernements. Il faudrait faire bien plus, et l'UNRWA le ferait s'il en avait les moyens; mais je suis bien forcé de dire que si l'Office devait établir son budget en prévoyant des activités supplémentaires pour répondre aux nouveaux besoins, les difficultés qu'il éprouve déjà à réunir des ressources suffisantes rien que pour maintenir ses programmes à leur niveau actuel risqueraient de s'en trouver multipliées.

7. Toutes les délégations ont réaffirmé au cours de la réunion de mai leur engagement en faveur des réfugiés de Palestine. Cela devrait dissiper les craintes de ceux qui soupçonnent la communauté internationale de vouloir se démettre des responsabilités qu'elle assume à leur égard. Les représentants ont admis que l'Office doit poursuivre ses opérations, pour des raisons d'ordre humanitaire aussi bien que politique. Ils sont en outre conscients que le rôle joué par l'Office à ces deux points de vue est un facteur de stabilité et, partant, facilite la tâche de ceux qui s'efforcent d'instaurer une paix juste et durable dans la région.

8. La plupart des représentants ont manifestement été d'avis que le programme d'éducation de l'UNRWA devait continuer de recevoir le rang de priorité le plus élevé. Ils ont fait observer que les diplômés sortis des centres de formation professionnelle de l'Office jouent déjà un rôle important dans le développement économique et social de la région et ils ont encouragé l'Office à développer son programme de formation professionnelle.

9. Les donateurs ont confirmé leur intention de maintenir leur soutien à l'Office, et j'ai été particulièrement encouragé par certains gouvernements qui se sont déclarés prêts à consentir un effort supplémentaire. De nombreux participants ont approuvé le principe d'une planification financière pluriannuelle. Ils ont souligné qu'il conviendrait d'élargir l'appui accordé à l'UNRWA en augmentant le nombre des donateurs et le montant des contributions.

10. Au cours de mes déplacements et de mes entretiens avec des responsables gouvernementaux et autres, j'ai pu constater, et je m'en réjouis, que les activités de l'UNRWA étaient très appréciées et soutenues; mais j'ai aussi eu amplement l'occasion de me rendre compte que les gouvernements avaient presque tous des difficultés budgétaires qui limitaient leur donation à l'UNRWA. Plusieurs gouvernements ont fait part de leur intention d'accroître le niveau de leur aide; d'autres ont sincèrement regretté de n'être pas en mesure de le faire pour le moment. Je comprends leurs problèmes, mais je me dois néanmoins de continuer à les prier tous de songer à ce qu'il adviendrait, tant pour les réfugiés que pour eux-mêmes, si l'Office était contraint de s'en remettre à d'autres pour la prestation de certains de ses services. Nous poursuivrons nos efforts en vue de recueillir des fonds, suivant en cela la recommandation de la Commission consultative, et au moment où nous rédigeons ce rapport, des dispositions sont prises pour effectuer, cette année même, des collectes spéciales de fonds dans plusieurs capitales.

11. Le présent rapport traite longuement de la situation tragique au Liban, où un cycle apparemment interminable d'actes de violence cause de terribles pertes parmi la population libanaise comme parmi les réfugiés. Je suis fier de dire qu'en dépit des innombrables difficultés qu'il a rencontrées quotidiennement, l'UNRWA a pu mener à bien sa mission au Liban grâce à l'abnégation totale de son personnel, tant local qu'international. Ces hommes et ces femmes ont été constamment exposés au danger; au cours de l'année considérée, cinq d'entre eux ont trouvé la mort, ce qui fait, pour les quatre dernières années, 22 membres de l'UNRWA tués, 17 blessés et 8 portés disparus. Au nombre de ces derniers se trouve le journaliste britannique kidnappé, Alec Collet, dont on ignore toujours le sort.
12. Les autres souffriront encore longtemps des séquelles physiques et psychologiques de leur service au Liban. Malgré le prix élevé qu'il nous faut payer, nous sommes déterminés à poursuivre les opérations de l'UNRWA au Liban aussi longtemps qu'il sera humainement possible de le faire. Pour cela, il nous faut avant tout recevoir l'assurance, que je me suis efforcé d'obtenir auprès du Gouvernement libanais, que les membres de l'Office pourront se déplacer librement et en sécurité dans le pays pour mener à bien leur mission humanitaire.
13. Le sort des réfugiés qui se trouvent dans la bande de Gaza est un autre point sur lequel j'aimerais appeler l'attention des Etats Membres. Dans cette région, sur une superficie d'environ 370 kilomètres carrés, vivent plus de 500 000 personnes - des réfugiés pour les deux tiers -, d'où une densité de population d'environ 1 400 habitants par kilomètre carré. Il y a une grave pénurie de logements, et de plus en plus de réfugiés ont du mal à trouver du travail. Un sentiment de détresse et de désespoir se répand parmi les réfugiés, avec notamment pour conséquence de placer l'Office devant des demandes de plus en plus nombreuses et pressantes auxquelles il ne peut répondre faute de ressources.
14. En raison du déclin de l'activité économique dans la région, le chômage est venu s'ajouter aux autres épreuves qu'endurent les réfugiés dans la bande de Gaza. L'Office fait donc face à de nouvelles demandes d'assistance spéciale en faveur de familles démunies et en proie à des difficultés économiques. On fait en outre de plus en plus appel à lui pour obtenir du travail, que ce soit à l'Office même dans la bande de Gaza ou ailleurs.
15. Un autre phénomène alarmant qui se produit dans la bande de Gaza est la salinité croissante de l'eau distribuée. Du fait du développement de l'irrigation et d'autres travaux techniques, certains experts estiment que l'on pompe deux fois plus d'eau du sol qu'il ne s'en infiltre. Ceci, ajouté à l'insuffisance de bons systèmes d'évacuation des eaux usées, accroît le risque de pollution par infiltration dans une région où certains camps souffrent déjà par endroits de mauvaises conditions d'hygiène. L'extension des zones de peuplement dans la bande de Gaza a tendance à aggraver encore les conditions de vie, en limitant la quantité de terre disponible pour l'agriculture et en accroissant la demande en eau alors que l'offre est déjà insuffisante.
16. J'estime qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention des Etats Membres sur la détérioration de la situation dans la bande de Gaza et d'exhorter la communauté internationale à envisager sérieusement les mesures que l'on pourrait prendre pour y remédier. Il s'agit là d'un problème urgent.
17. Le mandat de l'UNRWA expire le 30 juin 1987. Je crois que les services que l'Office dispense aux réfugiés doivent être maintenus jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement pacifique, et je recommande en conséquence aux membres de

l'Assemblée générale de proroger le mandat de l'UNRWA. S'ils le font, j'espère qu'ils s'efforceront une nouvelle fois d'octroyer à l'Office suffisamment de ressources pour lui épargner les difficultés financières qu'il a connues ces derniers temps. Assuré d'une base financière plus stable, l'UNRWA pourra continuer à jouer son rôle en vue de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

II. ACTIVITES DE L'UNRWA

A. Contexte historique

18. En 1948-1949, près de 750 000 Palestiniens sont devenus réfugiés au Proche-Orient à la suite des hostilités qui ont précédé et suivi la création de l'Etat d'Israël sur une partie du territoire de la Palestine placé sous mandat.

19. Dans sa résolution 194 (III) du 11 décembre 1948 définissant les grandes lignes d'une solution de la question des réfugiés de Palestine, l'Assemblée générale des Nations Unies déclarait, entre autres choses, "qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables".

20. Une aide d'urgence aux réfugiés fut initialement fournie par des organisations bénévoles internationales. Lorsqu'il est devenu apparent qu'ils ne pourraient faire rapidement retour dans leurs foyers, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, de créer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) le chargeant de mettre en oeuvre des programmes de secours et de travaux. L'Office commença ses activités le 1er mai 1950.

21. Les programmes de travaux conçus initialement pour faciliter la réhabilitation des réfugiés échouèrent à cause des conditions économiques régionales et de la résistance opposée par les réfugiés à des mesures qui leur paraissaient devoir conduire à leur réinstallation sans que la communauté internationale n'honore les engagements pris à leur égard. L'assistance directe qui caractérisa principalement le travail de l'Office au départ perdit peu à peu de son importance relative à mesure qu'un plus grand nombre de réfugiés devenaient économiquement indépendants, en grande partie grâce à des programmes d'enseignement général ou professionnel.

22. En mettant de plus en plus l'accent sur l'éducation, notamment sur la formation professionnelle, l'Office a permis à la vaste majorité des réfugiés de profiter des possibilités d'emploi existantes, tant dans les régions où ils résident que dans l'ensemble du monde arabe. Ils ont ainsi apporté une importante contribution à la vie économique de la région.

23. La résolution 194 (III) n'ayant pu être appliquée, l'Assemblée générale a renouvelé périodiquement le mandat de l'UNRWA. Le rôle principal de l'Office a évolué et consiste à présent à fournir des services d'éducation, de secours et de santé analogues de par leur qualité et leur importance à ceux que dispensent les gouvernements nationaux à leurs ressortissants au Proche-Orient. Le mandat actuel de l'UNRWA expire le 30 juin 1967 et il appartiendra à l'Assemblée générale d'en envisager le renouvellement à sa quarante et unième session.

B. Attribution des secours, immatriculation et administration des camps

24. Seuls les réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA ont droit à ses services. Selon la définition adoptée par l'Office, un réfugié de Palestine est toute personne qui, lorsqu'a éclaté le conflit israélo-arabe de 1948, avait sa résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans et qui, par suite de ce conflit, a perdu son foyer et ses moyens d'existence et s'est trouvée dans le

besoin. Pour avoir droit aux services de l'UNRWA, les réfugiés immatriculés et leurs descendants doivent vivre dans sa zone d'activité, à savoir la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne, la rive occidentale et la bande de Gaza.

25. En outre, l'Office distribue des rations alimentaires fournies par le Gouvernement jordanien à quelque 193 000 personnes déplacées par suite des hostilités de 1967 et de l'occupation par Israël de la rive occidentale et de la bande de Gaza.

26. Au 30 juin 1986, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 2 145 794 (voir tableau 1). Sur ce chiffre, 1 812 127 réfugiés avaient droit à tous les services de l'Office, le reste n'ayant droit qu'à des services limités.

27. Moins d'un tiers des réfugiés immatriculés résident dans les camps (voir tableau 2). Les personnes déplacées par suite des hostilités de 1967 et un petit nombre de personnes non immatriculées vivent également dans les camps. L'Office n'administre pas les camps de réfugiés et n'a pas la responsabilité d'y maintenir l'ordre. Il fournit des services de santé, d'éducation et de secours aux réfugiés vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des camps et assure l'entretien des installations nécessaires à la prestation de ces services; il remplit également des fonctions à caractère municipal à l'intérieur de certains camps.

28. Au fil des ans, de nombreux projets d'auto-assistance visant à améliorer les installations et les conditions de vie dans les camps ont été réalisés. L'Office a assuré une partie du financement de ces projets, le reste étant fourni par les réfugiés, les communautés, les gouvernements, les municipalités et d'autres sources, sous forme de main-d'oeuvre, de matériaux ou de fonds.

C. Principales activités en 1985-1986

29. Au cours de la période considérée ici, la situation au Liban a continué de représenter pour l'Office le problème opérationnel le plus épineux. Depuis le 1^{er} juillet 1985, les réfugiés de Palestine, comme tant d'autres, ont subi le contrecoup de la détérioration continue de la sécurité au Liban et l'on a compté de nombreuses victimes dans leurs rangs. Les activités de l'UNRWA ont été particulièrement affectées par les combats et les actes de violence dans la région de Saïda, à Tripoli et à Beyrouth, où les camps de réfugiés de Chatila et de Bourj el-Barajneh ont été soumis à des attaques répétées. Des raids sporadiques des forces aériennes israéliennes ont également causé la mort de réfugiés.

30. Malgré ces graves difficultés, le personnel de l'UNRWA au Liban a réussi à assurer le fonctionnement de la plupart des installations de l'Office et à dispenser normalement les services, sauf lorsque les installations étaient elles-mêmes visées, qu'elles avaient été détruites ou que leur accès était interdit par les combats. Quand une de ses installations était endommagée, l'UNRWA a cherché à s'installer ailleurs ou a procédé aux réparations nécessaires tout en maintenant, dans la mesure du possible, la prestation de ses services par le biais d'installations de rechange. Les conditions de sécurité ont empêché l'Office de rouvrir le centre de formation professionnelle de Sibline, près de Saïda 2/. Des crédits ont été provisoirement inscrits au budget de l'Office pour 1987 en vue d'assurer la réouverture du centre, si les conditions de sécurité le permettent.

31. Outre ses activités normales, l'Office a fourni une aide d'urgence aux réfugiés déplacés pendant et immédiatement après les périodes de combats violents et il a aidé les réfugiés vivant dans les camps à réparer leurs logements endommagés.

32. La situation chaotique à Beyrouth a rendu de plus en plus difficile pour l'UNRWA d'assurer la supervision de certaines de ses activités à partir de son bureau de zone. Fréquemment, le personnel n'a pas pu se rendre à son travail. Pour remédier à ce problème, le Commissaire général a décidé en 1985 d'ouvrir un petit bureau à Larnaca (Chypre), où deux fonctionnaires internationaux et 12 fonctionnaires locaux ont été transférés. Cette mesure a permis à l'Office d'être plus à même d'assurer la bonne marche de ses services administratifs et financiers au profit des réfugiés vivant au Liban.

33. Durant la période considérée ici, cinq fonctionnaires de l'UNRWA ont été tués au Liban, trois grièvement blessés et 18 enlevés ou détenus.

34. En 1985, l'adoption par le Commissaire général d'un certain nombre de mesures d'austérité en vue de réduire l'important écart entre les dépenses prévues et les recettes attendues a sérieusement préoccupé les réfugiés et les gouvernements des pays d'accueil, même si l'Office a pu maintenir les services de base à leur niveau normal. Tout en continuant à soutenir que l'Office devrait faire davantage pour les réfugiés et rétablir son programme de distribution de rations de base, suspendu en 1982, par suite des problèmes financiers, les gouvernements des pays d'accueil ont néanmoins aidé l'Office à surmonter ses difficultés. C'est ainsi que vers la fin de 1985, lorsque l'Office connut une grave pénurie de farine, le Gouvernement jordanien lui avança des quantités suffisantes pour maintenir la distribution de rations aux personnes particulièrement nécessiteuses réfugiées en Jordanie, en attendant l'arrivée de nouveaux approvisionnements. Il a aussi fortement soutenu le Commissaire général dans ses efforts pour obtenir les fonds supplémentaires qui lui épargneraient d'avoir à recourir à de nouvelles mesures d'austérité.

35. Au cours des dernières années, le manque de fonds n'a généralement permis à l'Office que d'entreprendre les travaux d'entretien absolument essentiels dans ses bâtiments et installations. De ce fait, l'état d'un grand nombre d'entre eux n'a fait que se détériorer.

36. En juin 1986, le Gouvernement syrien a accordé à l'Office le taux de change plus favorable qu'il avait demandé, lui faisant savoir qu'il appliquerait désormais le taux de change touristique aux transactions financières de l'Organisation des Nations Unies. La République arabe syrienne a ainsi contribué fort utilement à réduire le déficit projeté des recettes de l'UNRWA en 1986 et a rendu plus facile, pour un certain nombre de donateurs potentiels, l'octroi de fonds permettant de financer la construction hautement souhaitable de nouveaux locaux scolaires en République arabe syrienne.

37. En 1983, les autorités israéliennes dans la bande de Gaza ont commencé à appliquer certaines lois égyptiennes datant de 1960 et exigeant l'obtention de permis des autorités locales pour construire à l'intérieur des camps de réfugiés. Ces lois n'avaient jamais été applicables à l'UNRWA et n'avaient jamais été conçues à l'origine pour lui être appliquées, ce qui a été confirmé par écrit par le Gouvernement égyptien. A la suite de l'interruption de plusieurs projets de construction de l'Office, un accord a finalement été obtenu sur des dispositions pratiques visant à coordonner les plans de construction avec les autorités locales, mais sans soumettre les activités de l'Office à un contrôle extérieur. Durant la période considérée, cette coordination a été étendue aux projets de réparation et de rénovation des logements des familles particulièrement nécessiteuses, mais non sans difficulté, notamment pour les familles vivant dans des endroits que les autorités s'efforcent de dégager en persuadant les réfugiés de s'installer dans des projets immobiliers gouvernementaux. Ces familles appauvries n'ont pas les moyens de construire de nouveaux logements ailleurs et ont donc besoin de l'assistance minimale de l'Office pour réparer les abris qu'elles occupent actuellement.

38. A la suite de longues négociations entre les Gouvernements égyptien et israélien, une solution a été trouvée au problème posé par les 4 600 réfugiés qui se sont trouvés du côté égyptien de la frontière internationale établie à Rafah après le retrait israélien du Sinaï en avril 1982. Cette solution prévoit un retour progressif des réfugiés dans la bande de Gaza et leur installation dans le projet immobilier de Tel al-Sultan près de Rafah. Le Gouvernement égyptien leur fournira une aide financière et les autorités israéliennes d'occupation des terrains et des installations. Cette aide combinée est inférieure à la somme considérée comme nécessaire à une famille réfugiée pour construire un logement convenable.

39. L'Office fournit des services à ces réfugiés bloqués depuis 1982, notamment une éducation primaire élémentaire et primaire supérieure à quelque 1 200 enfants et des services de santé de base axés principalement sur les soins maternels et infantiles. La prestation de ces services a été supervisée par le personnel du bureau de zone de l'UNRWA à Gaza qui s'est rendu régulièrement dans la région. Des rations alimentaires, des couvertures et des vêtements ont été distribués à la majorité de ces réfugiés, qui sont pour la plupart sans travail et vivent dans la misère. L'Office se réjouit à la perspective de leur retour puisqu'ils pourront avoir de nouveau accès aux écoles, dispensaires et services d'assistance sociale de l'UNRWA à Rafah, comme avant avril 1982.

40. Le Gouvernement israélien a fait part de son intention d'appuyer les programmes visant à améliorer les conditions de vie des habitants des territoires occupés. L'Office s'en félicite. Néanmoins, les problèmes économiques régionaux auxquels doivent faire face les réfugiés ont affecté de façon négative le niveau de vie de certaines familles durant la période considérée.

41. Les relations de travail entre l'Office et les autorités de la rive occidentale se sont améliorées. Les autorités israéliennes se sont montrées mieux disposées à fournir des informations sur les fonctionnaires en détention et à permettre aux responsables de l'Office de leur rendre visite. Toutefois, l'imposition de couvre-feu dans les camps et l'arrestation de réfugiés continuent et, pour la première fois depuis plusieurs années, les autorités ont eu recours à la détention administrative. Elles ont parfois apposé des scellés sur les abris de réfugiés ou les ont démolis, privant ainsi de logement les familles innocentes des accusés.

42. Les autorités israéliennes ont fait preuve de plus de retenue en ce qui concerne l'entrée dans les locaux de l'Office, en conséquence de quoi le nombre d'incidents attribuables à des considérations de sécurité, et dont s'était ressentie l'activité des centres de formation et des écoles, a diminué. Dans un certain nombre de camps, les entrées qui avaient été fermées auparavant par les autorités israéliennes ont été rouvertes. Par ailleurs, les milieux gouvernementaux ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les difficultés financières de l'Office n'entraînent des réductions de ses services à un moment où ces derniers devraient être améliorés pour assurer aux réfugiés un niveau de vie meilleur.

43. Dans trois camps de la région de Jéricho, les autorités israéliennes ont démolé des abris entièrement délabrés, évacués par les réfugiés pendant la guerre de 1967. Aux termes d'accords conclus avec l'Office en juillet et octobre 1985, le Gouvernement israélien a promis que "ces zones, une fois déblayées, ne seront pas utilisées par les autorités israéliennes, mais qu'elles reviendront exclusivement à l'UNRWA qui pourra en disposer conformément aux procédures convenues". Une étude a été entreprise en vue d'examiner les diverses possibilités d'utilisation des terrains vacants dans ces trois camps au profit des familles réfugiées.

D. Opérations de secours d'urgence

44. Au Liban, au début de la période couverte par ce rapport, l'Office vint en aide aux réfugiés ayant souffert des combats autour et à l'intérieur des camps en juin 1985. Quelque 18 000 réfugiés quittèrent ces camps pour se rendre dans d'autres quartiers de Beyrouth, à Saïda, Tyr, Tripoli et la vallée de la Bekaa. L'Office leur distribua, ainsi qu'à ceux qui étaient demeurés dans les camps, c'est-à-dire environ 25 000 personnes au total, des vivres, des couvertures et des ustensiles ménagers. Vers la fin de 1985, l'Office accorda quelque 1 406 233 dollars, sous forme d'assistance directe, aux habitants de ces camps afin de les aider à réparer leurs abris.

45. Malgré les intenses efforts déployés sous l'égide du Gouvernement libanais, notamment la création d'une force spéciale chargée d'assurer la sécurité dans le secteur ouest de Beyrouth, les combats se sont poursuivis de façon sporadique à l'intérieur et aux alentours des deux camps principaux à Beyrouth, tout au long de la période considérée, pour atteindre leur point culminant à la mi-mai 1986, lorsque les combats violents ont repris.

46. A la mi-septembre 1985, de violents combats éclatèrent à Tripoli et se poursuivirent pendant près de trois semaines. Les réfugiés habitant la ville en furent les plus affectés. Lorsque les combats cessèrent, l'Office put reprendre la prestation normale de ses services.

47. Malgré ces difficultés, l'Office a poursuivi ses activités au Liban. Les équipes médicales ont dispensé des soins dans des locaux provisoires lorsque les dispensaires avaient été endommagés ou détruits, et elles ont suivi les réfugiés dans leurs déplacements. Les écoles ont continué de fonctionner chaque fois que cela était possible, partageant parfois les locaux d'une autre école. Toutefois, certaines écoles, en particulier celles de la région de Beyrouth, ont perdu un nombre considérable de journées de cours et elles devront rester ouvertes jusqu'à la fin du mois de juillet au moins pour terminer le programme scolaire. Les écoles de Sabra et de Mar Elias, ainsi que trois écoles dans le camp de Chatila, ont interrompu leurs cours pendant des périodes encore plus longues à cause de l'état de sécurité et ne pourront achever leur programme qu'à une date bien avancée de la prochaine année scolaire.

48. Des vivres et une aide sous d'autres formes ont été distribués aux personnes particulièrement nécessiteuses et l'Office a poursuivi la mise en oeuvre d'autres programmes d'assistance sociale au Liban. Les locaux endommagés, loués par l'Office ou lui appartenant, ont été réparés, dans certains cas plus d'une fois; les routes ont été de nouveau asphaltées, les canalisations d'eau réparées ou remplacées et les réseaux d'électricité rétablis.

E. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales

49. La coopération établie avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le FISE, l'ONUST, la FINUL, l'OIT, le PNUD, l'Unesco et l'OMS, a grandement facilité la tâche de l'Office.

50. La coopération entre l'UNRWA et les organisations non gouvernementales a été renforcée en 1986 grâce aux consultations tenues en février 1986 à Amman (Jordanie), lors d'une réunion organisée conjointement par l'UNRWA et le Conseil international des organisations bénévoles. Cette réunion, la troisième du genre, s'est tenue pour la première fois dans la zone d'activité de l'UNRWA, donnant ainsi

l'occasion aux 70 participants de visiter certaines installations de l'Office et de se rendre compte personnellement de ses activités. Les discussions ont porté principalement sur la santé, l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, les projets générateurs de revenus et les moyens de parvenir à une meilleure coopération pour améliorer les services fournis aux réfugiés.

51. En mai 1986, au cours d'une réunion de consultation informelle groupant les représentants des pays donateurs et d'autres gouvernements, un certain nombre de participants ont prié l'Office d'explorer les possibilités d'une coopération plus élargie avec les organisations non gouvernementales, aussi bien celles en mesure de contribuer au financement de certains programmes que celles désireuses de jouer un rôle plus actif dans la région. Dans cette optique, l'Office cherchera à étendre ses relations avec les organisations non gouvernementales.

III. PROGRAMMES ET ACTIVITES DE BASE

A. Education

52. Aux termes d'un accord avec l'UNRWA, l'Unesco fournit au Commissaire général des avis sur certains aspects du programme d'éducation de l'UNRWA, qui assure la scolarisation de quelque 350 000 enfants réfugiés de Palestine. Neuf années d'enseignement général sont dispensées dans les 635 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'Office. Dans chaque zone d'activité, le programme d'enseignement est calqué sur celui du pays d'accueil, donnant ainsi aux enfants réfugiés la possibilité d'avoir les mêmes qualifications que les autres enfants des pays d'accueil respectifs.

53. Le but principal de ce programme est de fournir, dans le cadre des programmes prescrits par les pays d'accueil, un enseignement général, une formation pédagogique et supérieure et une formation professionnelle et technique aux réfugiés de Palestine, conformément à leurs besoins éducationnels, à leur identité et à leur patrimoine culturel.

54. L'Office offre également une formation pédagogique avant et pendant l'emploi. La formation pédagogique avant l'emploi est donnée à un millier de stagiaires dans trois centres de formation en Jordanie et à Ramallah, sur la rive occidentale. Les centres de recherche pédagogique, situés dans les cinq zones d'activité de l'Office, assurent toute une gamme de cours de formation en cours d'emploi. Au total, quelque 350 bourses universitaires sont accordées tous les ans en vue de permettre aux élèves doués de poursuivre leurs études. En outre, l'Unesco offre chaque année des bourses pour des stages pédagogiques de courte durée destinés aux principaux enseignants de l'Office dans les diverses zones, et elle fournit le matériel technique nécessaire à la formation pédagogique pendant l'emploi.

55. Le programme de l'Office assure aussi une formation professionnelle et technique à environ 4 000 jeunes gens et jeunes filles dans huit centres de formation situés dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office. La tendance actuelle est d'accroître le nombre de stagiaires dans ce domaine et de réduire les activités de formation pédagogique, afin de tenir compte des possibilités d'emploi existant sur le marché du travail.

56. Dans toutes les zones d'activité, à l'exception du Liban, les cours se sont déroulés normalement à tous les niveaux. Les principaux problèmes structurels rencontrés durant l'année étaient dus à la surcharge des salles de classe et à l'utilisation de nombreux locaux inadéquats et délabrés, loués ou appartenant à l'Office. Grâce à un accroissement des contributions accordées au programme de construction de l'Office, ce dernier a été en mesure de construire ou de rénover plusieurs bâtiments scolaires.

57. Le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) a promis à l'UNRWA des fonds pour la construction de deux nouvelles écoles sur la rive occidentale qui remplaceront des locaux loués totalement inadéquats. L'école primaire supérieure de filles de Biddo et celle de garçons de Beit Jalā seront achevées en décembre 1986. La construction d'une nouvelle école de filles à Rummaneh, également sur la rive occidentale, commencera en été 1986 si un accord avec l'AGFUND est signé d'ici là. L'AGFUND a également exprimé son intention d'aider l'UNRWA à financer la construction de salles de classe et de nouvelles installations sanitaires scolaires dans la bande de Gaza.

58. Le Gouvernement canadien a financé la construction de deux écoles en Jordanie. Les écoles primaire élémentaire et primaire supérieure de filles à Marka ont été inaugurées le 26 novembre 1985, et le complexe de Shouneh Nord, dans la vallée du Jourdain, qui abritera deux écoles de garçons et deux écoles de filles, a été achevé en janvier 1986 et accueillera plus de 1 300 élèves. En Jordanie également, les cheikhs Mohammad et Ibrahim el Zaben ont accordé à l'UNRWA des fonds pour la construction de deux bâtiments scolaires dans le camp de Baqa'a. Le premier a été achevé en janvier 1986 et le second sera terminé en juillet 1986.

59. Dans la bande de Gaza, le Near East Council of Churches a alloué au programme de construction scolaire de l'UNRWA des fonds qui serviront à financer l'édification de sept latrines scolaires et de trois nouvelles salles de classe, pour éviter en 1986/87 l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs et remplacer trois salles de classes dangereusement délabrées. Deux autres salles de classe, jugées dangereuses, ont été remplacées grâce aux fonds accordés par le Gouvernement canadien. La construction de trois autres salles de classe est actuellement en cours grâce aux fonds fournis par le PNUD dans le cadre de son programme d'aide au peuple palestinien. Cinq nouvelles latrines scolaires ont été construites pour remplacer de très vieilles unités délabrées et insalubres et l'Office a également remplacé six fosses septiques.

60. Avec la participation financière de la collectivité locale, et dans le cadre d'un programme de rénovation s'échelonnant sur plusieurs années, 224 salles de classe ont reçu de nouvelles toitures en tôle pour remplacer les toits de tuiles cassées ou fêlées, parfois dangereux; par ailleurs, 525 salles de classe ont été dotées de faux plafonds sous leur toiture à pignons, ce qui contribuera à réduire les effets de la chaleur en été et du froid en hiver. Dans de nombreux cas, la collectivité locale a accordé des fonds pour permettre aux écoles de construire des vérandas et de poser des dallages en béton adjacents aux salles de classe. Deux terrains de jeu ont été construits et dix bâtiments scolaires ont été repeints et badigeonnés à la chaux par les enseignants et les élèves.

61. Ses difficultés financières n'ont pas permis à l'Office d'entreprendre tous les travaux de construction requis. En République arabe syrienne, notamment, l'UNRWA n'a pas été en mesure d'achever la construction d'une nouvelle école dans le quartier de Rukn al-Din, à Damas, ni à Muzeireb, près de Dera'a, pour remplacer des locaux scolaires loués totalement inadéquats. Grâce à une contribution du Gouvernement canadien, les travaux de construction d'une nouvelle école au camp de Qabr-Essit, également à Damas, sont en bonne voie.

62. Durant la période considérée, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a accordé à l'Office une contribution supplémentaire de 582 000 dollars pour lui permettre d'acheter le matériel et les outils nécessaires à de nouveaux cours et de renouveler l'équipement de cours existants dans les centres de formation professionnelle de Gaza, Damas, Wadi Seer, Kalandia, Amman, ainsi que dans le centre féminin de Ramallah. Une des préoccupations majeures de l'Office est de chercher constamment à adapter ses programmes de formation professionnelle aux besoins toujours changeants d'un marché du travail qui tend de plus en plus à se rétrécir.

63. Par le biais de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Gouvernement japonais a accordé en 1985 à cinq instructeurs des centres de formation professionnelle de l'UNRWA des bourses de perfectionnement de trois mois au Japon. Il a également mis à la disposition du centre de formation de Wadi Seer en Jordanie, pour l'année scolaire 1986/87, trois spécialistes en mécanique auto et diesel. Par ailleurs, certains membres du personnel enseignant de ce centre recevront une formation avancée au Japon.

64. En 1985, le Gouvernement italien a accepté de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement du centre de formation professionnelle de Gaza pour l'année; de son côté, le Gouvernement danois a continué de couvrir les dépenses du centre féminin de formation professionnelle de Ramallah et du centre de formation pédagogique pour jeunes gens de Ramallah. La République fédérale d'Allemagne a continué de financer une partie des dépenses de fonctionnement du centre de formation de Wadi Seer, et la contribution en espèces de la Communauté économique européenne pour 1985 a été allouée au programme d'éducation de l'UNRWA. Durant l'année scolaire 1985/86, l'Arabian American Oil Company (ARAMCO) a financé 52 des 350 bourses universitaires accordées par l'UNRWA et a apporté sa contribution au programme de formation professionnelle de l'Office ainsi qu'à d'autres programmes d'activité.

65. Au Liban, l'activité des écoles de l'UNRWA a connu, tout au long de l'année, des fluctuations liées à l'intensité des combats. C'est ainsi qu'au cours de la période allant de juillet à novembre les écoles de l'Office à Beyrouth n'ont pas pu fonctionner et sept d'entre elles ont été occupées par des familles réfugiées, déplacées du camp de Chatila où leurs logements avaient été détruits par les combats. Ailleurs au Liban, l'activité des écoles durant le second semestre de 1985 a été interrompue principalement par des grèves locales. Au cours des trois premiers mois de 1986, l'activité des écoles de l'UNRWA n'a connu que des interruptions sporadiques dues soit à des grèves, soit à la détérioration de l'état de sécurité sur le plan local. Toutefois, durant les mois d'avril et mai, les écoles de l'Office dans les camps de Sabra, Chatila et Bourj el-Barajneh sont restées presque tout le temps fermées à cause des combats, tandis que celles du camp de Mar Elias ont été occupées provisoirement par des familles réfugiées déplacées qui les ont évacuées à la fin du mois d'avril. Dans le reste du Liban, l'activité des écoles durant le mois d'avril n'a connu que des interruptions mineures. Bien que le centre de formation de Sibline soit resté fermé, quelques cours de formation continuent d'être donnés à Saïda et un petit nombre de stagiaires venus du Liban ont reçu une formation dans les centres de l'UNRWA en République arabe syrienne et en Jordanie.

B. Services de santé

66. Le programme de services de santé de l'UNRWA, axé principalement sur la préservation de la santé publique, assure des soins de santé primaires aux réfugiés y ayant droit, y compris la prestation de soins médicaux (tant curatifs que préventifs), les services d'assainissement dans les camps, la nutrition et l'alimentation d'appoint aux groupes vulnérables.

67. A la demande de l'UNRWA, une équipe de l'OMS a entrepris du 27 février au 10 avril 1986 une étude approfondie du programme de soins de santé primaires de l'Office dans quatre zones d'activité, à savoir la Jordanie, la rive occidentale, la bande de Gaza et la République arabe syrienne. L'accent y a été mis principalement sur les soins maternels et infantiles, l'extension du programme de vaccinations, la lutte contre les affections diarrhéiques, l'assainissement du milieu et le programme d'alimentation d'appoint. L'étude a porté sur l'évaluation des activités du bureau de zone et des centres de santé et a comporté des enquêtes approfondies sur les familles habitant dans les camps. L'équipe de l'OMS est arrivée à la conclusion que l'UNRWA utilisait au mieux et de façon très efficace les ressources limitées mises à sa disposition, mais qu'à moins d'être assuré d'obtenir des fonds supplémentaires, l'Office ne pourra pas envisager des améliorations dans le domaine des soins de santé dispensés aux réfugiés.

1. Services de médecine curative

68. Durant la période considérée, les services médicaux de l'UNRWA dans toute la zone d'activité ont fait l'objet d'une demande accrue qui s'est traduite par un nombre plus important de consultations médicales, de demandes d'admission dans les hôpitaux et de prestation de soins dentaires. Cet accroissement de la demande s'explique à la fois par les difficultés économiques existantes et par le fait qu'il y a des malades à soigner. Au Liban, toutefois, la situation sur le plan de la sécurité a affecté de façon négative la prestation des services de santé, puisque bien souvent les réfugiés ne pouvaient pas avoir accès aux installations de l'Office.

69. A cause de ses difficultés financières, l'Office n'a pas pu apporter à ses locaux toutes les améliorations prévues, ni se procurer le matériel supplémentaire requis. Toutefois, certaines améliorations ont pu être réalisées : un nouveau centre de santé a été créé dans le quartier Amir Hassan à Amman grâce à la participation du gouvernement et de la collectivité locale et la polyclinique de Beyrouth a été transférée dans deux locaux plus appropriés. Grâce à une généreuse contribution de l'Agence canadienne de coopération pour le développement international, l'Office a pu allouer des fonds à la construction d'un nouveau centre de santé pour remplacer celui du camp de Baqa'a, en Jordanie.

70. Des ressources supplémentaires ont été consacrées à l'expansion des services de soins dentaires de l'UNRWA afin de toucher un plus grand nombre de réfugiés. C'est ainsi que deux nouvelles cliniques dentaires, dont une mobile, ont été créées en République arabe syrienne et de nouvelles cliniques ont été ouvertes sur la rive occidentale, au Liban et dans la bande de Gaza, l'accent étant mis principalement sur les soins préventifs en matière d'hygiène buccale. Il n'en reste pas moins qu'une plus grande expansion des services de soins dentaires et de formation de personnel, tel que des spécialistes en hygiène buccale, est encore nécessaire pour réduire la fréquence des caries dentaires et des affections périodontales.

71. Ayant réalisé des progrès continus dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles, l'Office accorde à présent une plus grande attention à la lutte contre les maladies non transmissibles. C'est ainsi que deux consultants de l'OMS ont été engagés pour de courtes périodes et chargés d'étudier les problèmes posés par le diabète et les affections respiratoires, notamment la bronchite asthmatique à Gaza. L'analyse des données recueillies dans le cadre d'une étude consacrée spécialement à la morbidité et menée en 1983 et 1984 dans certains centres de santé répartis dans les cinq zones d'activité a été achevée.

72. Deux centres de santé, celui de Baqa'a en Jordanie et celui du camp de la Plage à Gaza, ont été équipés d'appareils de radiologie offerts par l'OMS. En outre, quatre nouveaux laboratoires chargés d'effectuer des tests cliniques de routine et des tests biochimiques simples ont été créés sur la rive occidentale, en Jordanie, dans la bande de Gaza et en République arabe syrienne.

73. La hausse continue des frais médicaux dans la zone d'activité de l'UNRWA s'est répercutée sur ses dépenses et l'Office a dû augmenter les subventions qu'il verse aux hôpitaux et autres institutions qui soignent les réfugiés malades au Liban, en République arabe syrienne et sur la rive occidentale. Au Liban, de nouveaux accords ont été conclus avec plusieurs hôpitaux à des taux plus élevés par suite de la majoration des primes de sécurité sociale. En République arabe syrienne, les subventions versées pour les lits d'hôpital ont été accrues, le gouvernement ayant décidé de majorer les taux en vigueur. Sur la rive occidentale, l'accord conclu avec l'hôpital Augusta Victoria a été réexaminé conjointement avec la Fédération

luthérienne mondiale. A l'hôpital pédiatrique de Caritas à Bethléem, le nombre de lits d'hôpital subventionnés par l'Office a augmenté, ainsi que les subventions versées à cet effet; de même, l'aide financière de l'Office à l'hôpital ophtalmique de St. John à Jérusalem a été accrue. Dans la bande de Gaza, l'Office administre six maternités et gère conjointement avec le Département de la santé publique un hôpital pour tuberculeux à Boureij, mais il ne dispose d'aucun lit pour les traitements d'ordre général ou les interventions chirurgicales. Des mesures ont donc été prises pour que l'Office puisse, à partir du 1er juillet 1986, recourir dans de tels cas aux services d'un hôpital local ou d'hôpitaux subventionnés sur la rive occidentale. Entre-temps, les demandes de remboursement de frais d'hospitalisation présentées par les réfugiés malades augmentent. L'Office rembourse 60 p. 100 de ces frais aux réfugiés qui ne sont pas affiliés au plan gouvernemental d'assurance médicale. Dans le cas des réfugiés particulièrement nécessiteux, le taux de remboursement est de 95 p. 100. L'affiliation au plan gouvernemental d'assurance médicale est relativement chère par rapport au revenu moyen dans la bande de Gaza, mais les frais d'hospitalisation pour les personnes non assurées sont très élevés. En Jordanie, l'UNRWA dispose de 38 lits subventionnés pour les traitements d'ordre médical et pédiatrique et les interventions gynécologiques mineures à l'hôpital italien et à l'hôpital du Croissant-Rouge, mais d'aucun lit pour les interventions chirurgicales. Bien que les réfugiés dans le besoin aient droit au remboursement de leurs frais d'hospitalisation, il reste néanmoins à trouver les établissements hospitaliers avec lesquels des accords adéquats peuvent être conclus.

74. L'UNRWA a été en mesure de prélever sur son budget les fonds nécessaires pour financer les cas de traitement spécialisé d'importance vitale. Toutefois, il n'a pas été possible en 1986 d'assurer le financement du programme spécial permettant aux enfants réfugiés qui souffrent de troubles cardiaques de subir des interventions chirurgicales, programme pris en charge jusqu'ici par des organisations non gouvernementales.

2. Soins de médecine préventive

75. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles ont continué d'être un élément majeur du programme de soins de santé primaires de l'Office. Comparées à 1984-1985, les maladies visées par le programme étendu de vaccination de l'Office, notamment la rougeole, la poliomyélite, la coqueluche, la tuberculose (pulmonaire), ont enregistré une moindre fréquence ou ne se sont pas du tout déclarées. Aucun cas de choléra n'a été signalé durant l'année. Deux améliorations majeures ont été apportées au programme étendu de vaccination de l'Office et appliquées dans l'ensemble de la zone d'activité : la vaccination des femmes enceintes contre le tétanos et des écolières âgées de 11 à 12 ans contre la rubéole.

76. La fréquence des maladies transmissibles, telles que les affections diarrhéiques chez les enfants, l'amibiase et les fièvres entériques, qui peuvent être principalement éliminées par l'amélioration de l'assainissement du milieu, n'a pas enregistré de baisse significative. L'Office a demandé à un consultant de l'OMS d'étudier le problème des maladies entériques.

77. En collaboration avec les associations de planning familial relevant des autorités responsables de la santé publique, l'Office a poursuivi la prestation - sur demande - de services de régulation des naissances dans certains de ses centres de santé dans la bande de Gaza, en Jordanie, sur la rive occidentale et en République arabe syrienne. La formation du personnel requis dans ce domaine a été achevée afin de pouvoir étendre ce service à d'autres centres de santé en République arabe syrienne.

78. En Jordanie, dans la bande de Gaza, sur la rive occidentale et en République arabe syrienne, un plus grand nombre d'enseignants sont inscrits au programme de formation en cours d'emploi relatif à l'éducation sanitaire et à l'hygiène buccale. Un consultant de l'Unesco, chargé d'une mission d'éducation sanitaire, s'est rendu au siège de l'Office à Amman où se tenait un séminaire de 10 jours ayant pour objectif principal de permettre à ces enseignants de devenir eux-mêmes moniteurs.

79. La nécessité croissante de s'occuper de la santé mentale des jeunes réfugiés est devenue un sujet de préoccupation de l'UNRWA. Des enquêtes et des consultations ont été entreprises en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales afin d'étudier les problèmes psychosociaux de ces jeunes. Un projet pilote a été mis en oeuvre dans trois camps en Jordanie, à savoir Baqa'a, Jabal el-Husseïn et Marka. Le rapport de la mission de planification concernant le projet de recherche et d'intervention, prévu conjointement par le FISE, l'OMS et l'UNRWA pour Baqa'a, a été préparé et on s'efforce actuellement de trouver les fonds nécessaires à sa mise en oeuvre. Quant au projet de dépistage et d'intervention prévu par Rädä Barnen (Suède) pour les deux autres camps, il est en voie de réalisation en collaboration avec l'UNRWA. En outre, l'Office entreprendra, en coopération avec le FISE, un projet de recherche et d'intervention visant à évaluer l'état de santé et les besoins psychosociaux des jeunes réfugiés orphelins et à améliorer leur situation.

80. L'éducation sanitaire, qui fait partie intégrante du travail normal du personnel de santé, a été axée sur la promotion de modes de vie saine et cherche à inculquer aux réfugiés les moyens d'éviter certains comportements néfastes à leur santé. Des projets pilotes visant à faire participer la collectivité à la préservation d'un environnement hygiénique et sain ont été mis en oeuvre à Marka et des campagnes analogues ont été entreprises dans d'autres camps en Jordanie. Dans toutes ses zones d'activité, l'Office a lancé une campagne antitabac.

3. Services infirmiers

81. Le personnel infirmier, qui comprend des infirmières diplômées, des infirmières spécialisées dans l'obstétrique et des infirmières auxiliaires, s'est acquitté de ses tâches en prodiguant des soins de santé et en planifiant la prestation des services de santé existants dans les dispensaires généraux, les centres de soins maternels et infantiles, les cliniques prénatales, les services d'obstétrique dans les maternités, les centres de soins postnatals et les cliniques spécialisées. Le personnel infirmier a également apporté son concours à l'éducation sanitaire dispensée de façon régulière ou ad hoc, au dépistage des problèmes ayant trait à l'assainissement du milieu, au programme de santé scolaire et au programme de visites à domicile.

82. Dans certains centres de santé de l'Office, les dayahs (sages-femmes traditionnelles) ont reçu une formation et contribuent à la prestation de soins natals et postnatals, étant donné qu'on manque de personnel infirmier pleinement qualifié. Dans de nombreux camps, elles ont effectué des accouchements à domicile sous la supervision du personnel infirmier des centres de santé.

4. Assainissement du milieu

83. Les conditions sanitaires dans plusieurs camps ont été quelque peu améliorées, principalement grâce à la participation de la collectivité et à la coopération des conseils locaux, des municipalités et des gouvernements des pays d'accueil. L'Office a accordé son soutien financier et technique aux programmes

d'auto-assistance, notamment pour la construction de conduits d'évacuation, la pose d'égout, l'installation de latrines familiales et le pavage de chemins. Ce programme a été particulièrement important au Liban, où la plupart des installations existantes ont été gravement endommagées par les combats. Huit camps au Liban, cinq en République arabe syrienne, quatre en Jordanie, huit dans la bande de Gaza et sept sur la rive occidentale ont bénéficié de ce programme.

84. En Jordanie, le gouvernement a achevé les travaux visant à augmenter l'approvisionnement en eau, ce qui permettra d'installer l'eau courante dans les abris de réfugiés aux camps de Baqa'a, Marka, Souf, Jarash et Housn. Dans le camp d'Irbid, tous les abris ont déjà l'eau courante. Le camp de Deir Ammar, sur la rive occidentale, a été branché sur le réseau d'eau régional afin de faciliter l'installation de l'eau courante. Au Liban, grâce à une généreuse contribution du FISE, les réseaux de distribution d'eau aux camps de Chatila, Bourj el-Barajneh et Mar Elias, qui avaient été gravement endommagés, ont été réparés. Au camp de Bourj el-Chémali, la station de pompage d'eau a été renforcée par l'installation d'un système électrique auxiliaire. Les projets financés par le FISE en vue de brancher l'eau courante dans les abris des camps d'Ain el-Hilwé et de Beddawi ont été achevés.

85. Avec l'augmentation progressive de la consommation d'eau, les systèmes existants d'évacuation à ciel ouvert des eaux usées se sont révélés inadéquats dans certains camps et il devient nécessaire d'installer un système d'égout souterrain d'une plus grande capacité. En coopération avec les gouvernements des pays d'accueil, l'UNRWA compte apporter son appui à la réalisation dans tous les camps de systèmes d'égout pouvant être facilement branchés sur les réseaux régionaux. Un projet d'installation d'égout dans le camp de Mar Elias, dans la région de Beyrouth, a été achevé avec l'aide du FISE. Dans le sud du Liban, l'intégration du réseau d'égout du camp d'Ain el-Hilwé au système municipal de Saïda est en voie d'achèvement. Au camp de Mieh Mieh, le système d'égout, qui avait été endommagé par les combats, a été réparé et branché sur le collecteur d'égout municipal. Grâce à un programme d'auto-assistance subventionné par l'Office, les systèmes d'égout souterrains continuent d'être améliorés dans la plupart des camps de réfugiés en République arabe syrienne. En Jordanie, le gouvernement procède à l'exécution de projets d'installation d'égout dans les camps de Baqa'a, Zarka, Irbid et Marka, à forte densité de population. En ce qui concerne les projets envisagés par le PNUD pour les camps de Khan Younès et de la Plage dans la bande de Gaza, les travaux de planification sont bien avancés.

86. Le système de ramassage et d'enlèvement des ordures a été nettement amélioré dans le camp de Zarka, en Jordanie, où, grâce à un accord conclu avec la municipalité, celle-ci a fourni le matériel nécessaire. Si des fonds sont disponibles, l'Office compte améliorer de façon analogue le système de ramassage et d'enlèvement des ordures dans six camps à Gaza et cinq dans le sud du Liban.

87. Pour assurer la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un plan amélioré d'assainissement du milieu, un programme de formation a été mis en oeuvre avec l'aide de l'OMS. Un responsable régional des services sanitaires a achevé un cours de formation en matière d'assainissement dans les zones rurales à l'Université de Bethléem, et un ingénieur civil de la rive occidentale suit des cours de spécialisation pour ingénieurs sanitaires au Royaume-Uni. Un autre ingénieur a été sélectionné pour suivre une formation analogue afin de répondre aux besoins du programme d'assainissement au Liban. Le centre d'assainissement du milieu à Amman a organisé un cours de courte durée à l'intention des cadres moyens des services d'assainissement et des employés des services d'éducation sanitaire; ce cours a été suivi par dix fonctionnaires de l'Office.

5. Nutrition

88. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête nutritionnelle effectuée aux mois d'avril et de mai 1984 sur environ 8 800 personnes ont été analysées; un rapport a été publié en 1985. Cette enquête a permis d'établir que bien que la malnutrition aiguë ait diminué depuis la précédente enquête menée en 1978, la malnutrition chronique existe encore, particulièrement parmi les jeunes réfugiés dans la bande de Gaza. En outre, l'anémie est très répandue parmi les femmes et les enfants et la fluorose dentaire sévit dans la bande de Gaza. Les réfugiées interrogées dans le cadre de cette enquête ont tendance à prolonger l'allaitement au sein et elles ont confirmé que la distribution de lait en poudre par l'UNRWA n'a pas raccourci la durée de cet allaitement.

6. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

89. Dans les limites de ses ressources financières, l'Office a continué en 1985/86 à promouvoir et étendre son programme d'enseignement et de formation dans les divers secteurs de la santé. En vue de développer la formation du personnel de santé, l'Office a créé un poste de chef des services de formation et de recherche au siège d'Amman. De même, un poste de responsable de la formation et de la recherche en matière de santé a été créé pour une période d'essai en Jordanie. Durant l'année scolaire 1985/86, un nombre accru d'étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études universitaires en médecine, art dentaire et pharmacie; par ailleurs, de nouveaux stagiaires se sont inscrits dans les centres de formation professionnelle de l'Office pour suivre des cours de formation paramédicale en tant que laborantins, préparateurs en pharmacie et spécialistes de la santé publique et de l'hygiène buccale.

90. Les bourses de formation dans le domaine des soins infirmiers sont financées par des dons reçus d'organisations bénévoles et d'organisations non gouvernementales. En 1985/86, quatre bourses d'études ont été accordées : une bourse par l'Organisation d'aide médicale aux Palestiniens est allée à une réfugiée vivant au Liban pour lui permettre de suivre un cours de formation de base en obstétrique, d'une durée de 27 mois, à l'Ecole d'infirmières en Jordanie; une deuxième bourse, offerte par le Fonds de secours à l'enfance (Royaume-Uni) a été accordée à une infirmière principale de Gaza pour suivre à l'Université du Caire un cours de perfectionnement en matière de soins infirmiers/santé publique; les deux autres bourses ont été accordées par l'organisation australienne APHEDA (The Australian People for Health Education and Development Association) à deux infirmières principales, l'une venant de Gaza, l'autre de la République arabe syrienne, pour leur permettre de suivre pendant un an un cours de soins infirmiers/santé publique au Cumberland College, à Sydney. Par ailleurs, une infirmière principale de Gaza a achevé avec succès en 1985, dans le même collège, un cours analogue, parrainé également par l'APHEDA.

91. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a accordé cinq bourses d'études au personnel médical de l'Office pour l'année universitaire 1985/86 : deux médecins du Liban ont suivi un cours de perfectionnement de douze mois en administration de la santé publique à l'Université américaine de Beyrouth; deux autres médecins, l'un de Gaza et l'autre de la République arabe syrienne ont suivi un cours de santé publique à l'Ecole de médecine tropicale de Liverpool et une infirmière non diplômée du Liban a suivi un cours d'un an en soins infirmiers/santé publique à l'Université du Caire. Deux médecins de l'Office en Jordanie qui avaient reçu l'an dernier des bourses d'études ont terminé leurs cours avec succès : l'un en administration de la santé publique à l'Institut supérieur de santé publique d'Alexandrie et l'autre en médecine tropicale clinique à l'Ecole de médecine tropicale et d'hygiène de Londres.

C. Services de secours

92. Les services de secours de l'Office comportent deux programmes : celui de l'aide aux cas particulièrement nécessiteux et celui de l'assistance sociale (voir par. 101 ci-dessous). Dans le cadre du premier programme, l'Office a fourni, au 30 juin 1986 (voir tableau 3), à 27 912 familles réfugiées des rations alimentaires (voir tableau 4), des couvertures, des vêtements, une aide financière symbolique, des dons en espèces pour les projets permettant aux réfugiés de devenir économiquement indépendants, une aide pour la réparation ou la reconstruction des logements et priorité d'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique.
93. La distribution générale de rations de base a été suspendue en 1982 à cause des difficultés financières de l'Office et de la nécessité de consacrer au programme d'éducation une plus grande partie des ressources afin que l'Office puisse continuer à assurer la scolarisation de tous les jeunes réfugiés qui en font la demande. La distribution de rations alimentaires se limite à présent aux familles réfugiées incapables de subvenir à leurs propres besoins, c'est-à-dire aux cas particulièrement nécessiteux qui représentent environ 5 p. 100 de l'ensemble des réfugiés.
94. Pour avoir droit à l'aide accordée par l'Office aux réfugiés particulièrement nécessiteux, une famille doit être indigente et ne compter parmi ses membres aucun adulte mâle âgé de 18 à 60 ans et capable de gagner sa vie. La situation économique de la famille qui demande à bénéficier de cette assistance fait l'objet d'une vérification stricte, qui est répétée tous les ans lorsque la famille a été admise comme bénéficiaire.
95. Tous les membres des familles considérées comme particulièrement nécessiteuses reçoivent chacun une ration alimentaire, une couverture par an, un lot de vêtements d'été et d'hiver par enfant d'âge scolaire et, en 1985, l'Office leur a accordé une aide financière de 4,72 dollars. L'UNRWA a également aidé 323 familles à réparer ou reconstruire leurs abris pour une dépense de 258 822 dollars et a fourni à 31 familles des dons en espèces s'élevant à 63 565 dollars en 1985 afin de les aider à devenir économiquement indépendants.
96. En 1985, l'arrivée tardive de la farine destinée à couvrir les besoins du programme d'aide aux réfugiés particulièrement nécessiteux a contraint l'Office à réduire provisoirement, pendant deux ou trois mois, la quantité de farine entrant dans la composition de la ration en République arabe syrienne, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.
97. Dans toute la zone d'activité, et plus particulièrement dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale, le personnel des services de secours a dû faire face à des demandes de plus en plus pressantes de la part des réfugiés désireux d'être inclus dans le programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux. Cette insistance tient principalement à l'aggravation du chômage et du sous-emploi, ainsi qu'à la hausse du coût de la vie dans la région. Le personnel de l'UNRWA signale qu'il y a de plus en plus de réfugiés qui sont dans la détresse et auxquels l'Office ne peut pas venir en aide à cause des critères qu'il utilise pour l'attribution des secours et qui sont basés sur l'aptitude au travail des membres d'une famille plutôt que sur la possession effective d'un emploi. Dans ces conditions, de nombreux réfugiés démunis, bien qu'ils soient sans emploi, n'ont pas droit à l'aide accordée aux cas particulièrement nécessiteux. C'est pour cette raison que, depuis quelque temps, les notables de la communauté réclament un assouplissement de ces critères. Mais pour cela, il est évident que l'Office devra disposer de ressources substantiellement accrues.

98. En ce qui concerne les problèmes de logement, sur les 35 familles de la bande de Gaza dont les abris situés à la périphérie du camp de la Plage avaient été démolis 3/, 7 ont quitté les lieux et les 28 autres continuent de vivre dans des logements provisoires qu'elles avaient construits. Les autorités israéliennes affirment qu'elles ont proposé d'autres logements à ces 28 familles, ou des sommes d'argent, mais que ces offres ont été refusées. Quant aux 19 familles mentionnées au paragraphe 139 du rapport de l'an dernier 1/ et qui - aux dires des autorités - devaient être relogées, elles continuent de vivre dans les conditions très difficiles qu'elles connaissent depuis que leurs logements ont été démolis en 1971 dans le cadre d'un projet d'élargissement des voies d'accès entrepris par les autorités pour des raisons de sécurité. Durant toute la période couverte par le présent rapport, l'Office a soulevé cette question auprès des autorités. Dernièrement, l'Office a reçu l'assurance qu'une solution a été trouvée et est en cours d'application. Les familles disposées à accepter les mesures prises par les autorités à leur égard bénéficieront d'une aide qui sera toutefois limitée aux familles dont les logements avaient été démolis et ne sera pas étendue aux nouvelles familles issues de mariages subséquents.

99. L'accès à de meilleures conditions de logement dans le cadre des projets immobiliers israéliens n'est à la portée que des réfugiés qui ont les moyens de faire construire un nouveau logement. Malheureusement, la plupart des réfugiés ne sont pas dans ce cas. Bien que l'emménagement dans les projets immobiliers se fasse sur une base volontaire, il est arrivé que des réfugiés aient fait l'objet de pressions pour les amener à déménager. C'est ainsi que dans les camps de Jabalia et de Rafah, certains logements se sont trouvés isolés du reste du camp et complètement entourés de monticules de sable, plus hauts que les logements eux-mêmes, qu'avaient laissés les bulldozers, ce qui crée des conditions extrêmement difficiles pour les familles qui les occupent encore et les empêche de mener une vie normale. Autre problème : les autorités insistent pour que les réfugiés démolissent leurs abris dans le camp avant d'être admis à emménager dans un projet immobilier. La position du Gouvernement israélien est que les matériaux des abris démolis sont utilisés par les réfugiés pour leur nouveau logement et que, ainsi, l'encombrement dans le camp diminue. Toutefois, il en résulte non seulement des complications d'ordre pratique, notamment dans le cas de familles où deux générations partagent le même abri, l'une désirant déménager et l'autre, généralement la plus ancienne, voulant y rester, mais cela empêche aussi l'Office d'utiliser les abris devenus vacants pour alléger la situation d'autres familles réfugiées vivant à l'étroit dans des conditions peu satisfaisantes.

100. En République arabe syrienne, la démolition des abris dans le camp de Jaramana, en prévision de travaux de construction de routes, a commencé en novembre 1985. A la fin de la période considérée, les abris de 300 familles (soit 1 732 personnes) avaient été démolis. L'Office a reçu l'assurance que les familles réfugiées ainsi touchées se voient offrir des logements de rechange adéquats. L'Office a demandé des renseignements détaillés à ce sujet afin de préparer les ajustements nécessaires à la prestation de services à ces réfugiés.

101. Le programme général d'assistance sociale comprend les cas d'assistance individuels, les activités féminines, les cours de formation pour adultes, l'éducation et la formation d'handicapés, la promotion de projets générateurs de revenus, l'aide aux réfugiés se trouvant dans des situations d'urgence et les activités préscolaires. L'Office encourage également les activités de jeunes sans en assurer toutefois l'organisation ou l'administration. Tous les réfugiés ayant droit à une assistance peuvent bénéficier de ce programme.

102. Quelque 15 885 jeunes gens et 615 jeunes femmes ont bénéficié des activités sportives, culturelles et éducatives organisées à leur intention dans 56 centres.

Les centres d'activités de jeunes sont gérés et supervisés par leurs propres membres avec l'aide et le soutien de l'Office et de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens. Quant aux centres d'activités féminines, ils sont organisés et supervisés par l'Office. Quatre centres d'activités de jeunes sur la rive occidentale (Kalandia, Dheiché, Aïda et Balata) et un dans la bande de Gaza (Rafah) ont été fermés par les autorités israéliennes pour une durée de 3 à 5 ans, en raison d'activités qu'elles estiment hostiles. Ces centres sont restés fermés, privant ainsi les jeunes du bénéfice d'installations dont ils ont grandement besoin et dont ils apprécient l'utilité. L'Office a demandé maintes fois aux autorités d'en autoriser la réouverture, au moins pendant une période d'essai, mais ces démarches n'ont pas abouti. Par ailleurs, les autorités continuent d'interdire l'expansion du centre d'activités de jeunes de Khan Younis (Gaza).

103. Des cours de formation d'un an en menuiserie, couture et broderie sont organisés par l'Office à l'intention de jeunes réfugiés qui, autrement, ne pourraient poursuivre leurs études ou recevoir une formation. Quarante-quatre jeunes gens et 927 jeunes femmes ont suivi ces cours durant l'année écoulée.

104. L'Office a assuré l'éducation et la formation de 213 enfants handicapés dans des institutions spécialisées qui se trouvent dans sa zone d'activité. Quatre-vingt de ces enfants ont été placés à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office et financé par la Mission pontificale pour la Palestine. L'Institut continue de jouer un rôle important dans la bande de Gaza en assurant l'éducation et la formation des aveugles. Les contributions reçues de divers particuliers et organisations, notamment de la Christophel Blinden Mission, de l'ambassade du Canada et des American Middle East Educational Training Services (Amideast), ont permis d'apporter un certain nombre d'améliorations. Des cours de formation destinés à améliorer les compétences du personnel ont été également créés avec le concours d'organisations telles que l'Institut Helen Keller et le Bureau international du Travail.

105. En Jordanie, deux projets communautaires visant à aider les enfants retardés mentaux et handicapés physiques des camps de Souf et Jarash ont connu un tel succès qu'on envisage d'ouvrir un troisième centre analogue au camp de Husn, au début de 1987. Ces projets sont réalisés conjointement par l'UNRWA et OXFAM (Royaume-Uni). Les dépenses renouvelables sont prises en charge par OXFAM à Souf et Jarash et celles du camp de Husn seront assurées par le Comité central mennonite. Quant aux dépenses non renouvelables, elles sont financées entièrement par des donations; parmi les principaux donateurs, il convient de citer la communauté britannique d'Amman, le Conseil norvégien pour les réfugiés et le fonds créé par le Bureau régional d'Amman qui organise à cet effet une course annuelle donnant lieu à une collecte de fonds.

106. Des membres artificiels et autres appareils de prothèse ont été fournis à 465 réfugiés handicapés; 19 personnes démunies, 68 personnes âgées et 15 orphelins ont été placés, dans la plupart des cas sans participation financière de l'Office, dans des institutions gérées par des organisations bénévoles; 179 tonnes de vêtements usagés ont été offerts par des organisations bénévoles et distribués aux réfugiés particulièrement nécessiteux et aux bénéficiaires d'une assistance sociale.

107. A partir du 1er août 1986, les centres d'activités préscolaires de la bande de Gaza relèveront de la seule responsabilité de l'American Friends Service Committee et du Fonds de secours à l'enfance (Royaume-Uni).

D. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

108. On a noté une nette augmentation du nombre de fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus sans être inculpés ou jugés (voir annexe I, tableau 10). L'Office n'est toujours pas en mesure d'obtenir en temps voulu les explications adéquates sur les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de ces renseignements, il ne peut pas établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni assurer que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et de ses propres règlements pertinents. Les fonctionnaires détenus au Liban ont été enlevés par diverses milices, à l'exception de trois fonctionnaires présumés détenus par les forces syriennes au Liban.

109. Élément positif à signaler : sur la rive occidentale, l'Office a pu, au cours de ces derniers mois, entrer en contact avec ses fonctionnaires en détention, ce qui ne s'était pas produit depuis un certain nombre d'années. L'Office déplore qu'il ne lui ait pas été permis d'en faire autant dans d'autres parties de sa zone d'activité.

110. Les autorités israéliennes ont levé les restrictions imposées au déplacement en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza d'un fonctionnaire international. Toutefois, six fonctionnaires locaux - dont cinq avaient été signalés dans le rapport de l'an dernier - n'ont pas été autorisés à se rendre en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Dans tous ces cas, les autorités ont fait valoir des considérations de sécurité. Un fonctionnaire local n'a pas obtenu la permission de quitter la rive occidentale pour se rendre en mission, sans qu'aucune raison adéquate soit fournie à l'Office. Un autre fonctionnaire local a été empêché de quitter la bande de Gaza pour se rendre en mission, une mesure d'interdiction de voyage ayant été prise à l'encontre de tous les habitants du camp de Boureij. L'Office n'a pas pu obtenir qu'une exception soit faite dans son cas. Un fonctionnaire local a été déporté de Jordanie sans que les raisons de cette mesure soient fournies à l'Office.

111. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont continué de convoquer aux fins d'interrogatoire les fonctionnaires de l'Office pendant les heures de travail et sans préavis suffisant. L'Office s'est à nouveau inquiété auprès d'elles de ces interruptions d'activités, notamment lorsqu'il s'agit d'enseignants qui ont en outre la responsabilité de surveiller la conduite des élèves dans les écoles de l'UNRWA.

2. Services et locaux de l'Office

112. Les autorités israéliennes de la rive occidentale ont maintenant retiré la plupart des obstacles placés depuis plusieurs années devant l'entrée principale des camps.

113. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont pénétré dans les locaux de l'Office mais, dans l'ensemble, elles ont fait preuve de beaucoup de retenue, contribuant ainsi à réduire le nombre d'incidents susceptibles d'affecter la bonne marche des centres de formation et des écoles.

114. Sur la rive occidentale, le nombre d'abris de réfugiés qui ont été démolis ou sur lesquels des scellés ont été apposés à titre de mesure punitive a fortement augmenté durant la période considérée. Alors que, l'an dernier, une pièce dans

chacun des abris occupés par deux familles avait été fermée et scellée, le nombre d'abris scellés par les autorités durant la période considérée s'est élevé à 20, dont 12 ont été scellés entièrement et huit partiellement. Ces mesures ont touché 10 pièces construites par l'Office et 43 construites par les réfugiés, ce qui a affecté 24 familles, soit 171 personnes. Durant cette même période, trois abris de réfugiés appartenant à trois familles ont été également démolis, affectant 25 personnes. Dans la bande de Gaza, les pièces occupées par deux jeunes réfugiés à Rafah, ainsi qu'une pièce abritant une famille dans la ville de Gaza, ont été démolies à titre de mesure punitive.

115. Dans chacun des cas mentionnés ci-dessus, les autorités israéliennes ont fait valoir que ces mesures avaient été prises en raison de délits imputés à un ou plusieurs membres des familles occupant les abris en question. Sans vouloir justifier d'éventuels délits, l'Office a protesté auprès des autorités en arguant que les mesures punitives prises étaient en violation des articles 33 et 53 de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre 4/, et qu'en outre elles étaient incompatibles avec les droits juridiques et humains des réfugiés.

116. L'école d'Ariha dans le camp de Chatila, au Liban, a été fréquemment occupée par diverses milices, notamment lors des affrontements qui se sont produits dans le camp.

3. Créances sur les gouvernements

117. Malgré un rappel, l'Office n'a obtenu aucune réponse au sujet des demandes d'indemnisation qu'il a présentées au Gouvernement israélien pour les dégâts qu'il a subis lors de l'invasion du Liban en juin 1982 et pour d'autres dégâts causés par les activités militaires israéliennes avant cette date. Il n'a pas davantage été donné suite à la réclamation qu'il avait soumise en 1969 pour les dégâts résultant des hostilités de 1967.

118. D'autre part, aucun progrès n'est à signaler en ce qui concerne les réclamations présentées au Gouvernement de la République arabe syrienne, principalement au sujet de certains impôts dont l'Office s'estime exonéré en vertu d'accords existants. De même, aucun progrès n'a été réalisé concernant la formation d'un comité mixte de représentants du Gouvernement jordanien et de l'UNRWA aux fins d'examiner les réclamations présentées par l'Office au Gouvernement jordanien 5/.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 13 (A/40/13 et Corr.1 et A/40/13/Add.1 et Add.1/Corr.1).

2/ Ibid., par. 57.

3/ Ibid., par. 138.

4/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973, p. 287.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 13 (A/40/13 et Corr.1 et A/40/13/Add.1 et Add.1/Corr.1), par. 173.

Données statistiques*

Diagrammes

1. Activités de l'UNRWA, en pourcentage du budget annuel de 1986
2. Répartition par zone des réfugiés immatriculés - octobre 1985
3. Répartition par zone des réfugiés immatriculés vivant dans les camps
4. Répartition par zone des enfants scolarisés par l'UNRWA - année scolaire 1985/86
5. Répartition par zone du personnel de l'UNRWA

Tableaux

1. Nombre total des réfugiés immatriculés
2. Répartition des réfugiés immatriculés
3. Nombre et répartition des réfugiés particulièrement nécessiteux
4. Denrées alimentaires distribuées à chaque réfugié particulièrement nécessiteux
5. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA

Diagramme

6. Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA de 1950/51 à 1985/86
6. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
7. Répartition des titulaires de bourses universitaires, par discipline et par pays d'études

* On trouvera de plus amples données statistiques sur les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes de l'UNRWA :

a) Recueil annuel de statistiques 1984-1985 du Département de l'éducation de l'UNRWA;

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1984.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, voir les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième et unième session, Supplément No 5C (A/41/5/Add.3) j.

Tableaux

8. Nombre des bénéficiaires du programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA
9. Soins médicaux
10. Fonctionnaires arrêtés et détenus (1er juillet 1985-30 juin 1986)

Diagramme

7. Courbes de fréquence de certaines maladies transmissibles

Diagramme 1

Activités de l'UNRWA, en pourcentage
du budget annuel de 1986

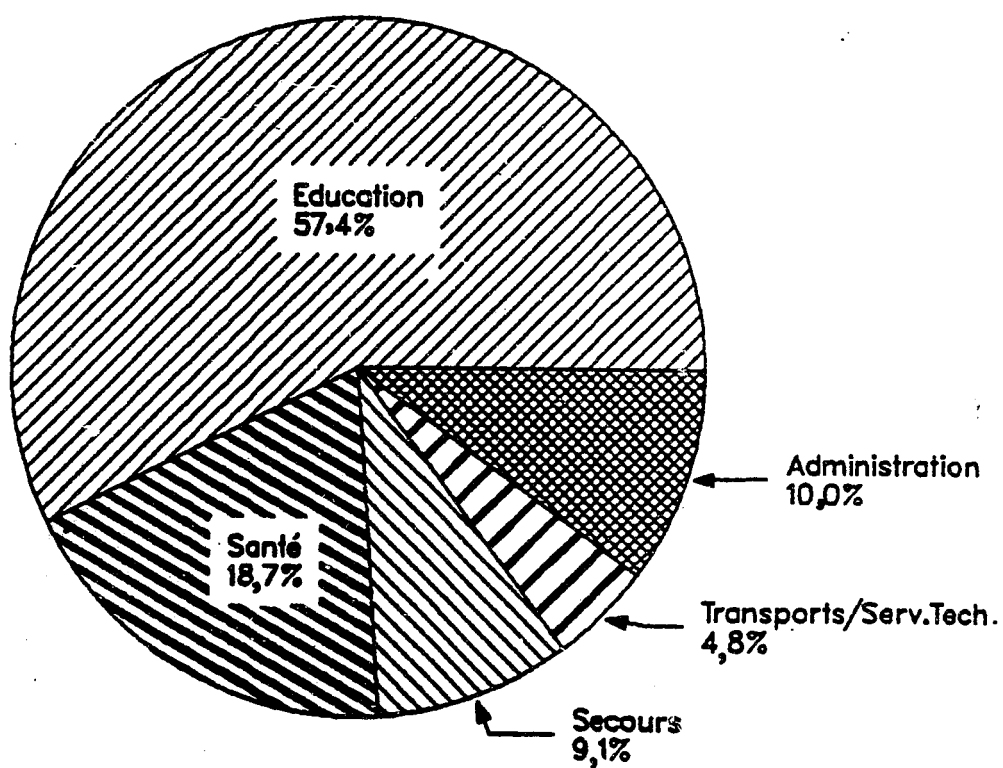


Diagramme 2

Répartition par zone des
réfugiés immatriculés
Octobre 1985

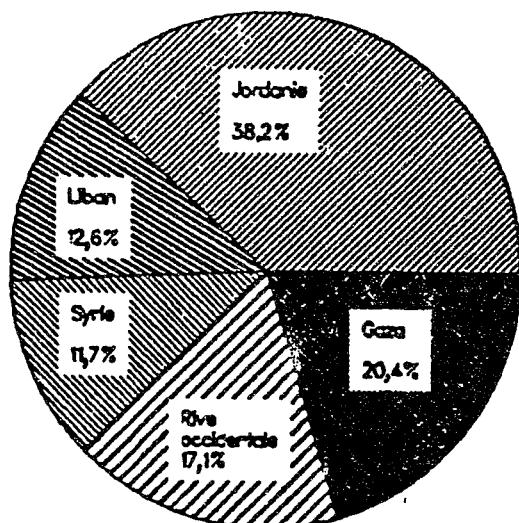


Diagramme 3

Répartition par zone des réfugiés immatriculés
vivant dans les camps

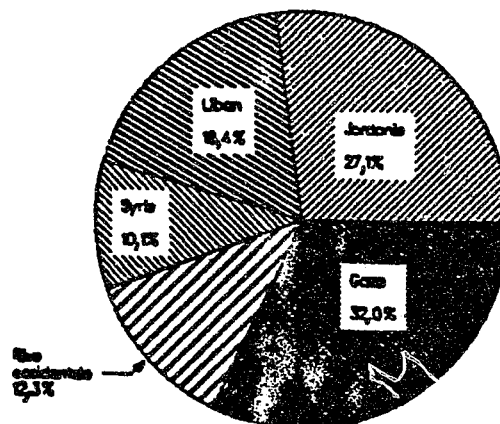


Diagramme 4

Répartition par zone des
élèves scolarisés par l'UNRWA
Année scolaire 1985/86

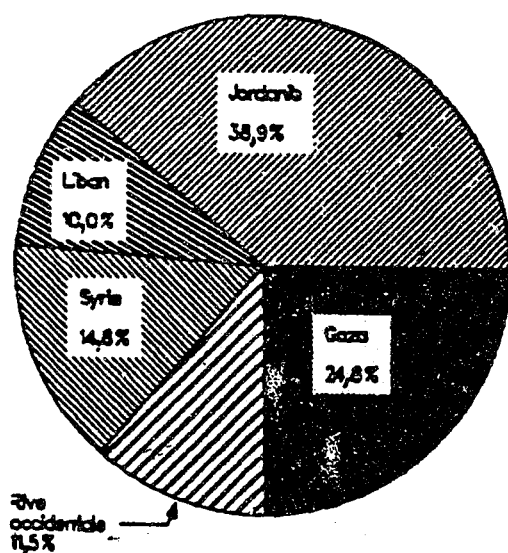


Diagramme 5

Répartition par zone du
personnel de l'UNRWA

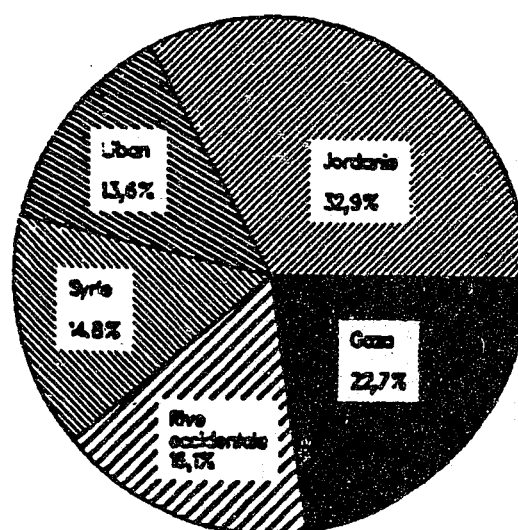


Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés a/

(Au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1986
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	271 424
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	250 953
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	799 724	822 624
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	357 704	365 315
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892	435 478
Total	914 221 b/	905 986	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545	2 145 794

a/ Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui de l'ensemble des réfugiés immatriculés. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires des services. En 1985/86, 354 500 réfugiés ont bénéficié des programmes d'éducation et de formation, 1,8 million ont eu droit à des soins médicaux et 108 726 personnes démunies ont reçu une assistance spéciale. En outre, des programmes de secours d'urgence ont été organisés provisoirement en faveur de 4 350 réfugiés qui se sont retrouvés dans le secteur égyptien de Rafah à la suite du rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza.

b/ Ces chiffres ne comprennent pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés a/

(Au 30 juin 1986)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps <u>a/</u>	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	271 424	13	140 037	131 387	48,41
République arabe syrienne	250 953	10	72 486	178 467	71,12
Jordanie	822 624	10	204 221	618 403	75,17
Rive occidentale	365 315	20	92 445	272 870	74,69
Bande de Gaza	435 478	8	240 046	195 432	44,88
Total	2 145 794	61	749 235	1 396 559	65,08

a/ On estime que 52 000 autres personnes, qui ne sont pas immatriculées comme réfugiés, vivent également dans les camps. Environ 37 000 d'entre elles ont été déplacées à la suite des hostilités de 1967.

Nombre et répartition des réfugiés particulièrement nécessiteux

(Au 30 juin 1986)

Zone d'activité	Nombre de familles	Nombre de personnes		Total	Pourcentage du nombre total des réfugiés
		Bénéficiaires de rations	Ne bénéficiant pas de rations a/		
Liban	6 903	25 058	273	25 331	9,33
République arabe syrienne	4 575	12 104	1 028	13 132	5,23
Jordanie	4 515	19 710	1 612	21 322	2,59
Rive occidentale	4 875	17 863	1 958	19 821	5,43
Bande de Gaza	7 044	27 583	1 537	29 120	6,69
Total	27 912	102 318	6 408	108 726	5,07

a/ Y compris les nourrissons de moins de 1 an, les jeunes gens faisant leur service militaire obligatoire, les personnes emprisonnées, les étudiants poursuivant leur éducation loin de leurs foyers, etc.

Tableau 4

Dénrées alimentaires distribuées en 1985 à chaque réfugié
particulièrement nécessaires

(En kilogrammes)

Zone d'activité	Farine	Sucre	Huile	Conserve de boeuf ou sardines	Concentré de tomate	Burghol	Lait écrémé en poudre
Liban	132	12	9	7,44	10,56	6	12
République arabe syrienne	113	12	9	7,62	10,56	6	12
Jordanie	132	12	9	7,69	10,56	6	8
Rive occidentale	113	12	9	7,62	10,56	6	6
Bande de Gaza	113	12	9	7,62	10,56	6	6

Tableau 5

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/

(Octobre 1985)

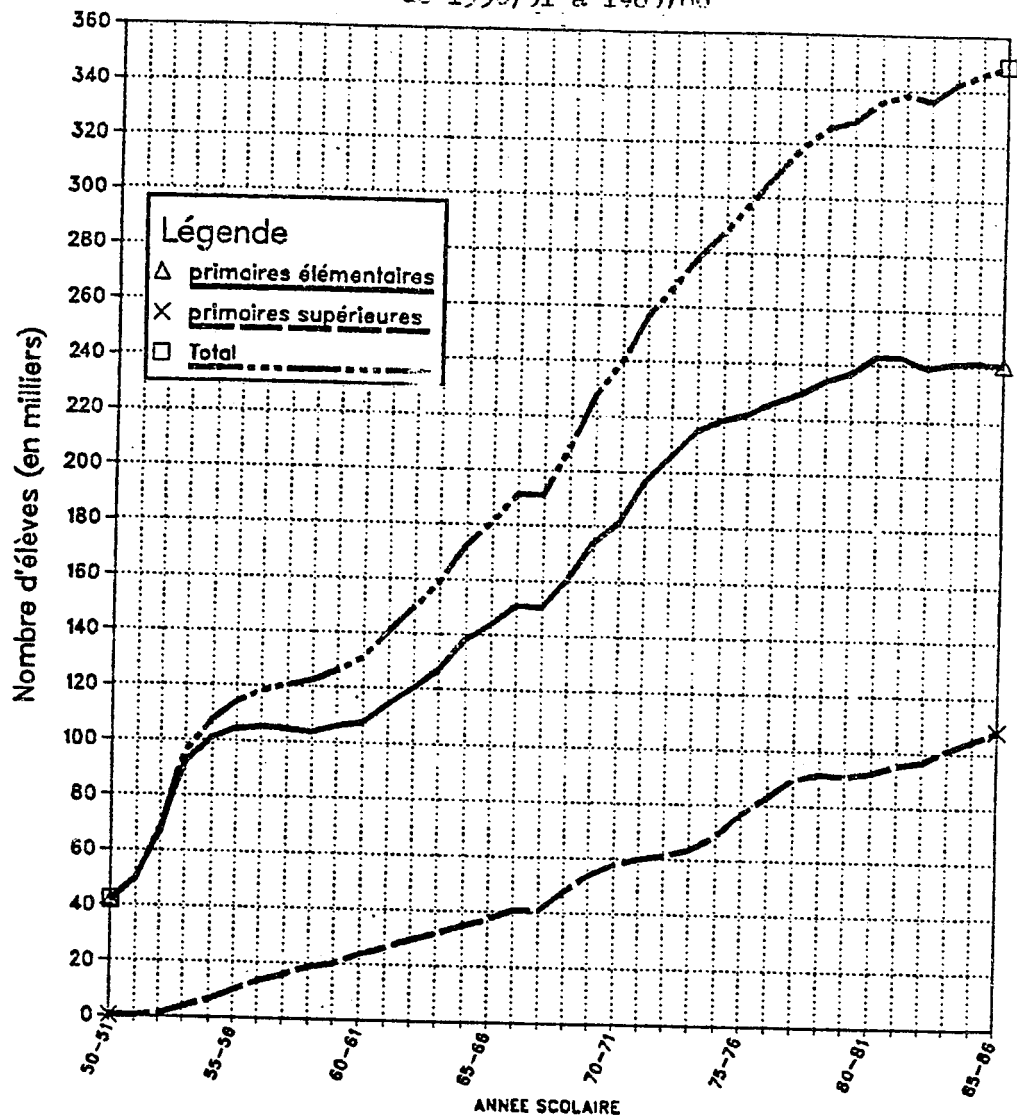
Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires b/		Total	Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures b/		Total	Effectif total des réfugiés scolarisés
			Garçons	Filles		Garçons	Filles		
			Total						
Liban	82	1 199	11 980	11 522	23 502	5 397	5 060	10 457	33 959
République arabe syrienne	115	1 539	17 853	16 882	34 735	9 053	8 126	17 179	51 914
Jordanie	195	3 696	46 450	44 912	91 362	23 290	21 550	44 840	136 202
Rive occidentale	98	1 290	13 243	15 354	28 597	5 532	6 092	11 624	40 221
Bande de Gaza	145	2 360	32 979	29 870	62 849	12 728	11 351	24 079	86 928
Total	635	10 084	122 505	118 540	241 045	56 000	52 179	108 179	349 224

a/ Non compris 97 636 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 50 987, dont 15 707 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'éducation.

Diagramme 6

Croissance des effectifs dans les
écoles primaires élémentaires et
primaires supérieures de l'UNRWA
de 1950/51 à 1985/86

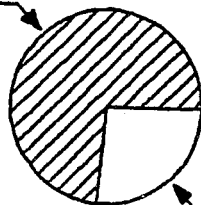


Proportion des garçons et des filles

1950/51
(42 000 élèves)

1985/86
(349 224 élèves)

Garçons
73,6%



Filles
26,4%

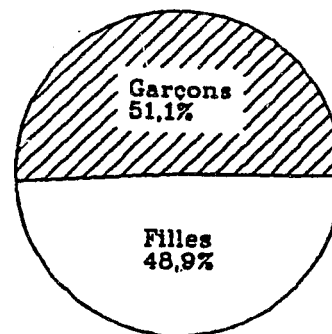


Tableau 6

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
(Année scolaire 1985/86)

	République arabe syrienne												Liban				Total général				
	Centre de formation				Centre de formation				Centre de formation				Centre de formation		Centre de formation						
	de Damas				d'Amman				Wadi Sir				Kalandia		Ramallah			Ramallah		de Gaza	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		H	F	H	F
A. Enseignement professionnel et technique																					
1. Niveau post-préparatoire b/	336	-	535	9	-	32	528	-	336	-	-	120	-	-	604	-	2 339	161	2 500		
2. Niveau post-secondaire c/	224	-	129	71	124	172	204	24	192	-	-	168	-	-	-	-	873	435	1 308		
Total	560	-	664	80	124	204	732	24	528	-	-	288	-	-	604	-	3 212	596	3 808		
B. Formation pédagogique avant l'emploi	-	-	-	-	130	195	-	-	-	-	-	350	325	-	-	-	455	545	1 000		
Total général	560	-	664	80	254	399	732	24	528	-	-	638	325	-	604	-	3 667	1 141	4 808		

a/ Le centre n'a pas fonctionné tout au long de l'année.

b/ Cours portant sur le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

c/ Cours concernant les domaines technique, commercial et paramédical.

Répartition des titulaires de bourses universitaires, par discipline et par pays d'études a/

(Année universitaire 1985/86)

	Liban				République arabe syrienne				Jordanie				Rive occidentale				Egypte				Autres b/				Total général				
	H		F		H		F		H		F		H		F		H		F		H		F						
Génie	6	-			6	3			94	8			50	4			2	-			2	-			160	15			175
Médical et paramédical	1	1			57	35			30	13			-	1			-	-			4	2			92	52			144
Lettres et sciences	9	13			-	-			4	8			-	4			1	1			1	-			15	26			41
Total	16	14			63	38			128	29			50	9			3	1			7	2			267	93			360

a/ En outre, en 1985/86, 19 bourses ont été accordées pour un an par la Communauté économique européenne à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes.

b/ Les autres pays sont les suivants : Algérie (1 étudiant), Iraq (3 étudiants et 2 étudiantes), Turquie (2 étudiants) et Yémen démocratique (1 étudiant).

Tableau 8

Nombre des bénéficiaires du programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA a/
(1er juillet 1985-30 Juin 1986)

	République arabe				Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
	Liban	syrienne	Jordanie b/				
1. Repas de midi pour les moins de 15 ans	6 624	4 232	6 994	7 615	7 191		32 656
2. Distribution de lait pour les moins de 3 ans	7 005	13 077	25 495	10 515	24 426		80 518
3. Rations supplémentaires :							
Femmes enceintes et allaitantes	1 922	4 559	8 069	6 239	11 656		32 445
Tuberculeux non hospitalisés	65	13	143	348	114		683

a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Y compris 1 772 personnes déplacées qui ont bénéficié de repas chauds et 1 868 qui ont reçu du lait distribué pour le compte du Gouvernement jordanien.

Tableau 9

Soins médicaux

(Au 30 juin 1986)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Soins de médecine curative						
1. Malades non hospitalisés						
Nombre de patients		177 596	268 447	124 535	141 893	
Nombre de consultations :						
Traitement médical a/		603 755	1 200 723	809 453	1 343 576	
Soins dentaires		27 959	86 249	40 360	31 576	
2. Malades hospitalisés						
Lits d'hôpital disponibles b/	322 c/	48	38	267	129	804
Nombre de patients admis		3 838	842	12 359	4 943	
Taux annuel patients/ journées d'hospitali- sation pour 1 000 réfugiés		58	15	366	56	
B. Soins de médecine préventive						
1. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes (moyenne mensuelle des visites)	847	1 275	3 250	1 872	4 741	11 985
Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites) d/	8 590	13 840	31 546	16 618	31 241	101 835
2. Programme étendu de vacci- nation (nombre de premières séries de vaccinations)						
Triple vaccin	4 676	5 593	13 130	5 489	14 672	43 560
Vaccin anti- poliomyélitique	4 914	5 794	13 198	3 936	14 789	42 631
BOG	5 013	5 609	10 012	6 082	14 825	41 541

Tableau 9 (suite)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
B. <u>Soins de médecine préventive</u> (suite)						
Vaccin antirougeole	4 857	5 603	13 672	5 833	13 931	43 896
3. <u>Santé scolaire</u>						
Nombre d'enfants examinés lors de leur admission à l'école	4 191	7 121	11 663	9 115	8 349	40 439
Nombre de vaccinations de rappel	9 212	15 587	42 343	13 109	34 218	114 469

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements oculaires.

b/ Les renseignements fournis se limitent aux statistiques concernant les hôpitaux/maternités et le nombre de lits utilisés par l'Office aux termes d'accords contractuels.

c/ Au Liban, des accords révisés ont été conclus pour tenir compte de la situation actuelle. Le nombre de lits d'hôpital a fluctué au cours de la période considérée.

d/ Les visites ont lieu chaque mois pour les enfants de 0 à 1 an, tous les deux mois pour ceux de 1 à 2 ans et tous les trois mois pour ceux de 2 à 3 ans.

Diagramme 7

COURBES DE FREQUENCE DE CERTAINES MALADIES TRANSMISSIBLES

(POUR 100 000 REFUGIES AYANT DROIT AUX SERVICES DE SANTE)

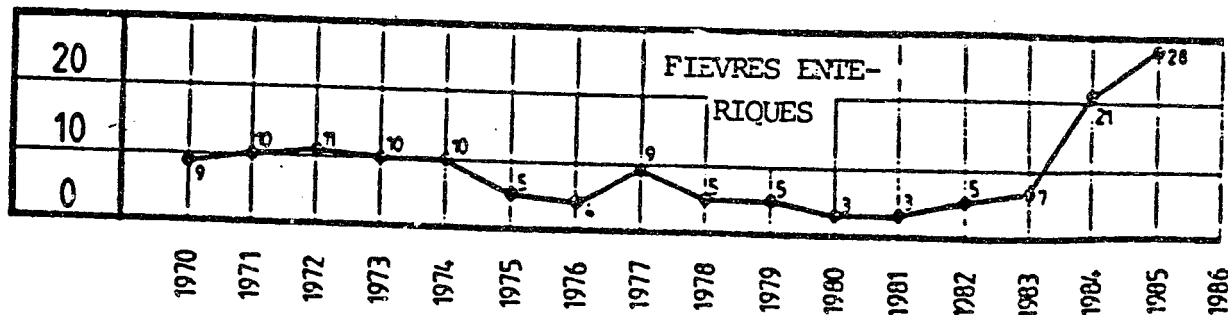
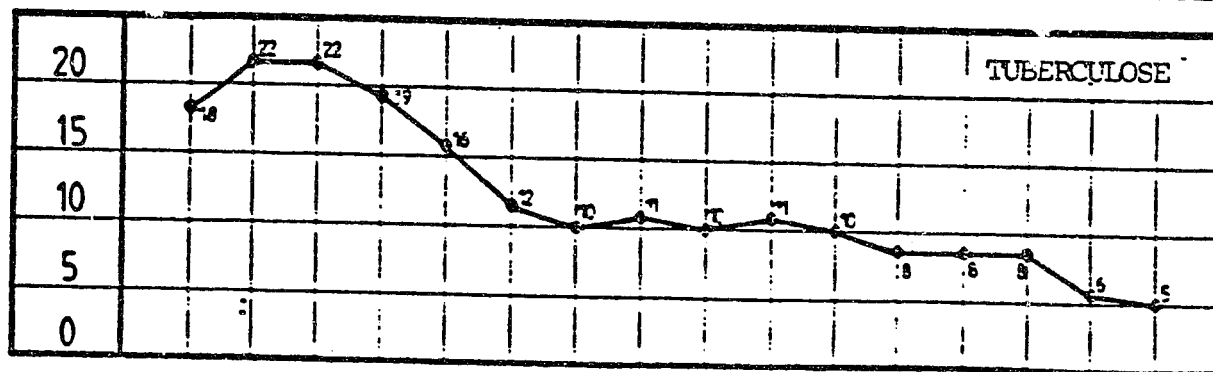
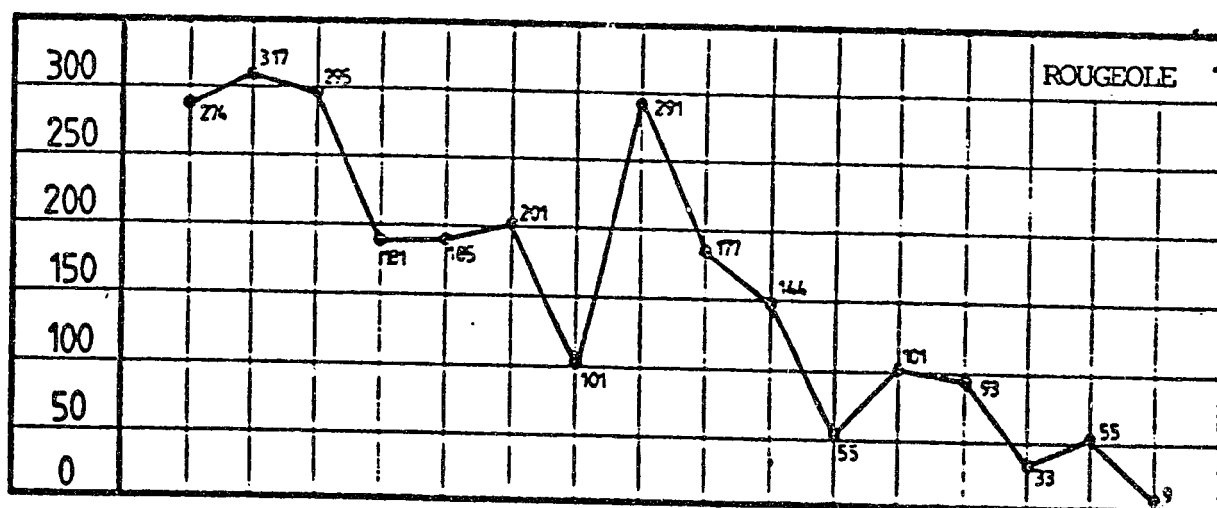
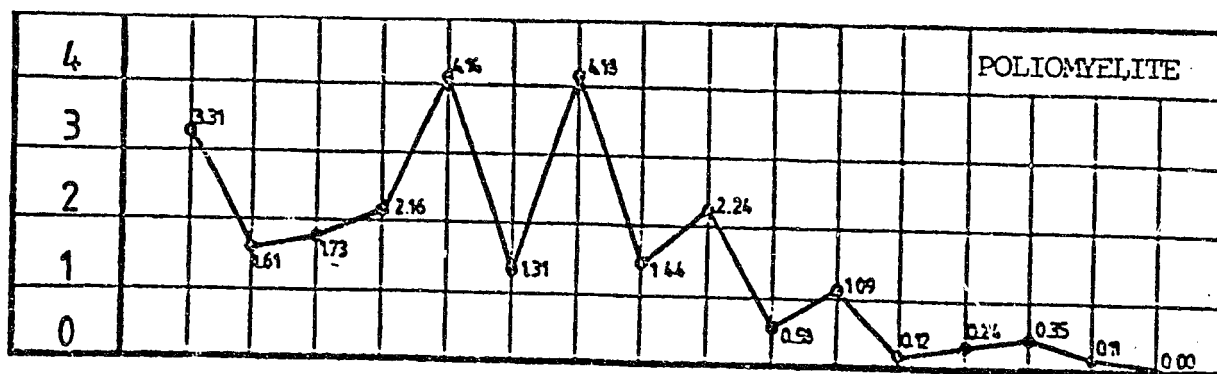


Tableau 10

Fonctionnaires arrêtés et détenus

(1er juillet 1985-30 juin 1986)

	Bande de Gaza	Rive occidentale	Jordanie	République arabe syrienne	Liban
Arrêtés ou détenus et libérés sans avoir été inculpés ou jugés	9	11	2	7	18 <u>a/</u>
Inculpés, jugés et condamnés	5	2	-	-	-
Encore détenus	4	3	2	6	4 <u>b/</u>

a/ Quatorze fonctionnaires enlevés par des milices et des éléments inconnus et quatre arrêtés par les forces syriennes au Liban puis relâchés.

b/ Un fonctionnaire enlevé par des éléments inconnus et trois présumés détenus par les forces syriennes au Liban.

Documents pertinents de l'Assemblée générale de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organes a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
212 (III)	19 novembre 1948	2656 (XXV)	7 décembre 1970
302 (IV)	8 décembre 1949	2672 (XXV)	8 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2728 (XXV)	15 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
614 (VII)	6 novembre 1952	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
720 (VIII)	27 novembre 1953	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
818 (IX)	4 décembre 1954	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
916 (X)	3 décembre 1955	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1018 (XI)	28 février 1957	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1191 (XII)	12 décembre 1957	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1604 (XV)	21 avril 1961	31/15 A à E	24 novembre 1976
1725 (XVI)	20 décembre 1961	32/90 A à F	13 décembre 1977
1856 (XVII)	20 décembre 1962	33/112 A à F	18 décembre 1978
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	34/52 A à F	23 novembre 1979
2002 (XIX)	10 février 1965	35/13 A à F	3 novembre 1980
2052 (XX)	15 décembre 1965	36/146 A à H	16 décembre 1981
2154 (XXI)	17 novembre 1966	37/120 A à K	16 décembre 1982
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	38/83 A à K	15 décembre 1983
2341 (XXII)	19 décembre 1967	39/99 A à K	14 décembre 1984
2452 (XXIII)	19 décembre 1968	40/165 A à K	16 décembre 1985

2. Décision de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la Décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1984 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 13 (A/39/13)

1985 : Ibid., quarantième session, Supplément No 13 (A/40/13 et Corr.1 et A/40/13/Add.1 et Corr.1)

4. Etats financiers vérifiés

1984 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 5C (A/39/5/Add.3)

1985 : Ibid., quarantième session, Supplément No 5C (A/40/5/Add.3).

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

1984 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/455

1985 : Ibid., quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/580

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1984 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, A/39/575

1985 : Ibid., quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/736

7. Rapports du Secrétaire général

1984 : Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 D du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/375 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 E du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/150 (Réfugiés de Palestine se trouvant dans la bande de Gaza)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 G du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/411 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 H du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/464 et Add.1 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 I du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/538 (Protection des réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 J du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/372 (Réfugiés de Palestine se trouvant sur la rive occidentale)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 38/83 K du 15 décembre 1983 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/39/528 (Université "Al Qods" de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)]

1985: Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 D du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/612 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 E du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/613 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 F du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/766 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 G du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/614 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 H du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/616 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 I du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/756 (Protection des réfugiés de Palestine)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 J du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/615 (Réfugiés de Palestine se trouvant sur la rive occidentale)]

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 K du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/543 (Université "Al Qods" de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)]

Note

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies 1948-1984, disponible auprès de la Division de l'information de l'UNRWA, une liste des rapports et autres documents pertinents de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes (particulièrement ceux qui ont été publiés avant 1984).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
